



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan national

2026 - 2029

**Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+**



Aurore Bergé

Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Dire qui l'on est. Aimer qui l'on aime. Vivre sans se cacher. Fonder une famille. Voir grandir ses enfants. Parler librement de sa vie. Voilà ce que signifie, concrètement, la promesse républicaine : garantir à chacun la liberté d'être soi.

Pourtant, pour beaucoup de nos concitoyens, cette promesse demeure encore un combat. En 2025, près de 4 900 infractions anti-LGBTI+ ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Mais ces chiffres ne disent jamais toute la réalité ; trop de victimes se taisent encore, par peur, par honte ou parce qu'elles pensent que cela ne servira à rien.

Derrière ces chiffres, il y a des vies. Des adolescents qui apprennent trop tôt à se cacher. Des couples qui hésitent à se tenir la main. Des salariés qui taisent leur vie personnelle. Des parents qui s'inquiètent pour leurs enfants. Il y a les insultes qui humilient, les menaces qui terrorisent, les coups qui blessent. Il y a les guets-apens organisés sur des plateformes de rencontre, les humiliations filmées puis diffusées sur les réseaux sociaux. Et parfois, il y a l'irréparable. La haine anti-LGBTI+ tue.

À l'heure où certains cherchent à opposer les Français les uns aux autres, où les droits des personnes LGBTI+ sont parfois utilisés pour alimenter d'autres combats ou désigner de nouveaux adversaires, **nous réaffirmons une ligne claire : celle de l'universalisme républicain.** Un universalisme qui garantit à chacun que son identité ne déterminera jamais sa place dans la société.

Car la République ne hiérarchise ni les identités, ni les libertés, ni les combats contre la haine. Elle protège chacun avec la même force, parce qu'elle ne protège pas des catégories, mais des personnes. **C'est cette fidélité à nos principes qui fonde notre action.**

Cette exigence nous oblige aussi au-delà de nos frontières. Dans un monde où les droits des personnes LGBTI+ reculent dans trop de pays, où certains États criminalisent l'homosexualité ou répriment les identités de genre, la France continuera de porter une voix claire, en Europe comme sur la scène internationale. Les droits fondamentaux sont universels. Ils ne se négocient pas.

Mais répondre à la haine ne suffit pas. Une République fidèle à elle-même ne peut se contenter de réparer les blessures ; elle doit aussi renforcer les droits, faire vivre l'égalité et créer les conditions pour que les discriminations reculent durablement.

C'est l'ambition de ce nouveau Plan national pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ qui mobilise l'ensemble du Gouvernement autour d'une même ambition : faire vivre partout les principes de la République.

C'est pourquoi nous faisons de l'éducation et de la transmission notre première priorité. Les préjugés ne sont jamais innés ; ils s'apprennent. Le respect aussi. À l'école, dans l'enseignement supérieur, le sport, la culture, les médias, les lieux de mémoire, nous devons transmettre les valeurs de la République, former celles et ceux qui éduquent et déconstruire les stéréotypes.

Une République qui transmet doit aussi savoir protéger. Mieux accueillir les victimes, mieux former les forces de sécurité, les magistrats et l'ensemble des agents publics, renforcer la réponse pénale, lutter contre la haine en ligne, structurer les signalements : aucune victime ne doit être laissée seule. Aucun auteur ne doit penser que la haine restera sans conséquence.

Notre ambition est aussi de faire de l'égalité une réalité concrète. Les droits ne prennent tout leur sens que lorsqu'ils deviennent une expérience vécue : accéder aux soins sans discrimination, être accueilli avec dignité dans les services publics, travailler sans cacher une partie de qui l'on est, fonder une famille, vieillir dans le respect.

C'est pourquoi ce Plan accompagne chacun à chaque étape de la vie, parce que les besoins évoluent et les attentes avec eux. La République est d'autant plus fidèle à elle-même qu'elle sait répondre à ces réalités spécifiques sans jamais renoncer à l'égalité de tous.

J'ai voulu que cette ambition se traduise concrètement dans chaque territoire. L'égalité ne peut dépendre d'un code postal. Elle doit être garantie partout : dans les métropoles comme les territoires ruraux, dans l'Hexagone comme les Outre-mer. C'est le sens du soutien renforcé de l'État aux Centres LGBT+, dont le nombre est passé à 59 contre 34 en 2022. Cette dynamique sera poursuivie. Souvent premiers lieux d'écoute, d'accompagnement et de protection, ils sont essentiels et doivent beaucoup à l'engagement des associations et de leurs bénévoles.

C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de présenter ce Plan dans le cadre de l'édition 2026 des Fiertés rurales. Parce que vivre librement ne devrait jamais être synonyme de déracinement. Chacun doit pouvoir être lui-même là où il vit, là où il a grandi, là où il choisit de construire sa vie.

C'est aussi dans cet esprit de mobilisation générale que j'ai demandé à la DILCRAH, dès le mois de janvier, de concevoir ce nouveau Plan selon une méthode inédite : administrations, institutions, collectifs et partenaires associatifs ont travaillé ensemble pour co-construire un Plan plus opérationnel, concret et efficace.

Notre ambition est claire : qu'aucun enfant ne grandisse en pensant qu'il devra cacher qui il est. Qu'aucun couple ne renonce à un geste d'affection par peur de la violence. Qu'aucune famille ne doute que la République protégera les siens avec la même détermination que pour tous les autres.

La République n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle demeure fidèle à sa promesse. Lorsqu'elle protège sans distinguer. Lorsqu'elle refuse toutes les haines avec la même exigence. Lorsqu'elle fait vivre concrètement la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est le sens de ce nouveau Plan national. Et c'est l'engagement que nous prenons.

Aurore Bergé

Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations



Cindy Léoni

Déléguée interministérielle
à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et
la haine anti-LGBT+ (DILCRAH)

En 2016, la République prenait un engagement déterminant : inscrire la lutte pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBTI+ au cœur de l'action de l'État en confiant à la délégation interministérielle cette compétence nouvelle, aux côtés de son combat historique contre le racisme et l'antisémitisme. Deux semaines après l'effroyable tuerie d'Orlando où 49 personnes furent assassinées alors qu'elles étaient simplement venues danser, la France réaffirmait ce principe essentiel : **s'il est un droit fondamental, c'est celui d'être ce qu'on est, de l'être pleinement et de n'être jamais menacé, violenté ou discriminé pour cela.**

Dix ans après, ce nouveau Plan national donne à voir le chemin parcouru et les progrès concrets et importants réalisés au cours de ces années. **Un réseau de Centres LGBT+ couvre désormais l'ensemble du territoire, de l'Hexagone aux Outre-mer**, offrant des lieux d'écoute, d'information et d'accompagnement. Les victimes sont mieux accompagnées, la prévention s'est renforcée, les professionnels sont davantage formés et les droits mieux garantis.

Si ces avancées sont réelles, la recrudescence des actes de haine impose de redoubler nos efforts. Dix ans après Orlando, des centres LGBT+ sont encore vandalisés sur notre sol. Des guets-apens homophobes transforment une rencontre en piège. Des personnes trans voient leurs droits contestés. La haine anti-LGBTI+ n'a pas disparu ; elle prend parfois de nouvelles formes, nourrie par des discours qui banalisent l'exclusion et remettent en cause des acquis que l'on croyait définitifs.

Cette bataille suppose, avant tout, d'agir collectivement. Dans la République, l'État n'est pas l'horizon dernier de l'engagement collectif. Dans la défense et la promotion des valeurs qu'elle porte, la République fait appel, en confiance, à toutes celles et ceux qui agissent et s'engagent. Pendant 6 mois, à l'initiative de la ministre Aurore Bergé, ce Plan a été mûri et élaboré dans une démarche inédite de concertation entre les associations et les administrations. Chacun a apporté son expérience, ses constats et ses propositions. De ce travail collectif sont nées des réponses concrètes, ancrées dans les réalités vécues. **Car aucune institution, aucune association ne peut, seule, porter une telle ambition. C'est en conjuguant nos forces que nous lui donnons sa pleine portée.**

Pour la première fois, ce Plan est présenté aux côtés de celui consacré à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ce rapprochement traduit une conviction profonde : les haines se nourrissent souvent des mêmes ressorts et poursuivent le même objectif d'exclure, d'humilier et de nier l'égalité des personnes. La République ne les combat pas séparément, elle y répond d'une seule voix.

Dix ans après avoir fait de cette lutte une priorité de l'action publique, notre engagement demeure intact. **Parce que les droits ne vivent que si nous les faisons vivre. Et parce qu'une République fidèle à elle-même ne laisse jamais la haine dicter sa direction.**

Cindy Léoni

Déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH)

Plan national

REFONTE DU PLAN

Méthodologie
et gouvernance

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

COMBATTRE LA HAINE ANTI-LGBTI+ : L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Faire vivre l'égalité suppose une méthode. Combattre la haine anti-LGBTI+ et garantir à chacun les mêmes droits exigent **une action publique rigoureuse, ancrée dans les réalités du terrain et évaluée sur ses résultats**. Telle est l'ambition de ce nouveau Plan national, dont l'élaboration a débuté dès janvier 2026 : partir de ce qui a été accompli, mesurer ce qui doit l'être encore et traduire les besoins constatés en engagements opérationnels. Pour le bâtir, **le travail des associations et des administrations de 16 ministères a été essentiel, tout comme les contributions du Défenseur des droits et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**.

De la conception à l'exécution, c'est l'ensemble du Gouvernement qui se mobilise pour construire l'égalité et faire reculer la haine anti-LGBTI+.

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION INÉDITE

La ministre Aurore Bergé a souhaité organiser la refonte du Plan autour de 2 temps forts de consultation.

Dès janvier 2026, un questionnaire a été adressé à **126 associations** partenaires, dont les Centres LGBT+, experts des enjeux LGBTI+ au niveau national comme local, afin de recueillir leurs préconisations. **Le 15 avril dernier, la ministre réunissait les associations et les administrations pour un comité de suivi bilan du Plan 2023-2026**. À cette occasion, la ministre annonçait le lancement d'un second temps de concertation avec l'organisation de **9 grandes réunions thématiques**, présidées par la Déléguée interministérielle, qui ont permis d'expertiser les mesures issues de la consultation :

- Eduquer et prévenir la haine anti-LGBTI+
- Prévenir les violences et lutter contre les discriminations
- Libérer et mieux accueillir la parole des victimes
- Mieux combattre la haine en ligne
- Renforcer l'accès à la santé
- Garantir les droits des personnes LGBTI+ incarcérées
- Soutenir les parcours de vie et les familles
- Garantir les droits des personnes trans et intersexes
- Renforcer l'ancrage territorial et l'action internationale

Parallèlement, des temps de travail dédiés ont aussi réuni la DILCRAH, la CNCDH et les équipes du Défenseur des droits.

Les chiffres clés	126	Associations consultées	16	Ministères engagés
	9	Grandes réunions thématiques rassemblant les associations et les administrations		
			Contributions du Défenseur des droits et de la CNCDH	

DEUX PLANS PENSÉS ENSEMBLE

À la demande de la ministre et pour la première fois, la DILCRAH a piloté simultanément la construction des deux Plans nationaux : la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, d'une part ; l'égalité et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+, d'autre part.

Ce choix n'est pas seulement symbolique. De nombreuses mesures ont été conçues en miroir, sur les sujets qu'ils partagent : **formation des forces de sécurité et des magistrats, lutte contre la haine en ligne, sanction et inclusion dans le sport, plans départementaux coordonnés par les préfetures, formation des agents publics au socle « Valeurs de la République »**. Cette convergence s'est construite en amont, dans des groupes de travail communs qui ont fait travailler ensemble des acteurs se côtoyant jusqu'alors rarement. Face à des mécanismes de haine souvent partagés, **la République répond d'une même voix et garantit à tous une même égalité de droits.**

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La ministre Aurore Bergé a souhaité répondre à la demande formulée par les associations et par la CNCDH d'un suivi de la mise en œuvre du Plan amélioré et renforcé.

D'une part, chaque mesure du Plan est associée à des indicateurs de suivi précis qui permettent de garantir la bonne application du Plan. La CNCDH évalue son état d'avancement chaque année.

D'autre part, seront réunis :

Deux comités de suivi technique par an présidés par la Déléguée interministérielle

Ces comités réuniront les administrations et permettront de dresser un état des lieux précis du suivi de chacune des mesures. À l'issue de chacun de ces comités techniques, la Déléguée interministérielle réunira les associations et la CNCDH pour leur présenter l'état d'avancement des mesures.

Un comité ministériel par an présidé par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Ces comités réuniront les administrations, les associations, la CNCDH et les services du Défenseur des droits. Ils permettront de tirer un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan, de présenter, de manière transparente, les points de blocage et difficultés éventuelles mais aussi de décider l'amélioration ou l'ajout de certaines mesures, notamment pour répondre à des situations nouvelles.

5 axes

22 objectifs stratégiques

74 mesures

Pour chaque année de mise en œuvre		Octobre	Comité technique suivi d'un point d'étape avec les associations, la CNCDH, et le Défenseur des droits
Mars	Comité technique suivi d'un point d'étape avec les associations, la CNCDH, et le Défenseur des droits	Décembre	Comité ministériel

Plan national

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

AXE
1

Éduquer, prévenir, transmettre :
bâtir et porter les valeurs républicaines
et universalistes

10

AXE
2

**Accompagner les citoyens et garantir
la sanction des auteurs :**
l'autorité républicaine au service
du combat contre la haine anti-LGBTI+

18

AXE
3

Garantir l'égalité des droits :
faire de la non-discrimination une
exigence républicaine

26

AXE
4

**Reconnaître et accompagner
à chaque étape de la vie :**
une République attentive à tous
ses citoyens

34

AXE
5

**Porter l'égalité sur chaque territoire
de la République et à l'international :**
une France qui protège et qui entraîne

40

TABLEAU

Tableau récapitulatif des mesures

46

Plan national

ÉDUCUER, PRÉVENIR, TRANSMETTRE

Bâtir et porter les valeurs
républicaines et universalistes

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Déconstruire les préjugés
anti-LGBTI+

Accompagner et former
celles et ceux qui éduquent

Mobiliser
l'enseignement supérieur
et la recherche

Sensibiliser le grand public
par la culture, les médias,
le sport et la mémoire

1

Élaborer et diffuser un vademecum « Agir pour l'égalité et contre la haine anti-LGBTI+ à l'École », sur le modèle du vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine à l'École », dès la rentrée 2027.

2

Favoriser un environnement scolaire inclusif pour les élèves LGBTI+ et les enfants de parents LGBTI+, notamment le déploiement des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), y compris dans l'enseignement agricole.

3

Atteindre 100 % des académies dotées d'un observatoire académique des LGBTIphobies, en renforçant le portage par les recteurs.

4

Finaliser et déployer la charte d'internat inclusive de l'enseignement agricole, avec un objectif de signataires et un accompagnement des établissements.

5

Conduire et exploiter des études quantitatives et qualitatives sur les discriminations et la haine anti-LGBTI+ dans les établissements d'enseignement et de formation, en veillant à documenter les discriminations les moins étudiées, notamment la lesbophobie et la biphobie :

Ministère de l'Éducation nationale : s'appuyer sur les enquêtes existantes (enquêtes de climat scolaire et de victimation intégrant systématiquement les actes anti-LGBTI+, et autres dispositifs statistiques) afin de mieux documenter les discriminations et les violences anti-LGBTI+ et de mobiliser les outils de diagnostic et de pilotage du climat scolaire.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : produire chaque année un état des lieux de la haine anti-LGBTI+ dans l'enseignement agricole en s'appuyant sur l'enquête climat scolaire et les remontées des faits de violence, dans le cadre de l'Observatoire national de l'enseignement agricole.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace : améliorer les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) et les enquêtes annexes, en renforçant la précision et la rigueur des questions et variables relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Ministère de la Culture : intégrer des questions relatives aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans l'enquête de perception des discriminations qui sera lancée en 2027 auprès de l'ensemble des étudiantes et étudiants de son périmètre.

ÉDUIQUER ET PRÉVENIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : LA PREMIÈRE PRIORITÉ DU PLAN

L'égalité se construit d'abord à l'école. C'est là que se forment les consciences, que s'apprennent le respect de l'autre et la vie collective. **Dans un contexte général de hausse des violences anti-LGBTI+, l'école n'échappe malheureusement pas à cette réalité. En 2024-2025, près de 1 500 faits graves à caractère anti-LGBTI+ y ont été signalés via l'application « Faits établissements » de l'Éducation nationale. Ces atteintes sont souvent le fait des plus jeunes : en 2025, un mis en cause sur quatre pour des faits anti-LGBTI+ a entre 13 et 17 ans.**

Parce qu'elle est le premier lieu de socialisation, l'École est aussi le premier espace où la prévention doit agir. C'est pourquoi le Gouvernement en fait le premier axe de ce plan.

Pour la première fois, un vademecum « Agir pour l'égalité et contre la haine anti-LGBTI+ à l'École » donnera à toutes les équipes éducatives un cadre commun pour comprendre les situations, agir rapidement et accompagner les élèves. Construit sur le modèle du vademecum consacré à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, il apportera des ressources concrètes, un vocabulaire partagé et des repères communs à l'ensemble de la communauté éducative.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) constitue également un levier essentiel de prévention, favorisant un environnement scolaire inclusif pour les élèves et enfants de parents LGBTI+. Son nouveau programme, entré en vigueur à la rentrée 2025, a vocation à être déployé sur l'ensemble du territoire avec pour objectif que chaque élève puisse en bénéficier, quel que soit son établissement.

Le plan renforce également l'action menée dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il poursuit la formation des directions et des établissements, diffuse le guide LGBTQI+ 2026 ainsi que des modules de sensibilisation, et développe les webinaires proposés aux étudiantes, étudiants et personnels.

Enfin, 100 % des académies seront dotées d'un observatoire des LGBTIphobies. Portés par les recteurs, ces observatoires permettent de mieux connaître les situations rencontrées, d'améliorer le suivi des signalements et d'articuler les réponses apportées.

6

Actualiser et diffuser le guide de la DILCRAH consacré aux personnes intersexes, en lien avec les associations spécialisées.

7

Face à la propagation de la haine en ligne, intégrer la lutte contre la haine anti-LGBTI+ à la certification des compétences numériques (PIX), du cycle 3 à la Terminale. Faire de l'éducation aux médias et à l'information un levier pour lutter contre les préjugés anti-LGBTI+.

8

Décliner, dans chaque ministère du champ éducatif, un volet relatif à la lutte contre la haine anti-LGBTI+ au sein de leurs propres programmes de formation :

Ministère de l'Éducation nationale : intégrer un module relatif à l'égalité et la lutte contre la haine anti-LGBTI+ dans la formation initiale des cadres de l'Éducation nationale et renforcer la formation continue des cadres à ces enjeux.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : mettre en place, dans le cadre de la formation continue, un module de sensibilisation à la haine anti-LGBTI+ à destination des personnels ainsi qu'un webinaire annuel ; prévoir, dans le cadre de la formation initiale, une séance de sensibilisation aux sujets LGBTI+ au cours de l'année de stage.

Ministère de la Jeunesse : sensibiliser les acteurs du réseau jeunesse et éducation populaire (JEP) aux enjeux LGBTI+ et diffuser auprès d'eux les outils identifiés par les associations spécialisées.

Ministère de la Culture : déployer le volet LGBTI+ dans les formations « Valeurs de la République » à la lutte contre les discriminations des conseillers en DRAC et poursuivre la sensibilisation des agents dans le cadre de la Charte de l'Autre Cercle signée par le ministère.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace : former les directions et gouvernances d'établissement ; diffuser des ressources et modules de sensibilisation ; poursuivre le développement des webinaires de sensibilisation aux enjeux trans pour les étudiants et les personnels.

MIEUX RECONNAÎTRE ET MIEUX PROTÉGER LES PERSONNES INTERSEXES

Pour la première fois, le « I », qui visibilise les personnes intersexes, figure dans l'intitulé même du Plan. Nommer, c'est reconnaître. Nommer, c'est prendre un engagement.

La protection des droits des personnes intersexes était déjà prise en compte dans les précédents plans. Leur inscription dans l'intitulé marque une volonté nouvelle de visibilité et de reconnaissance pleine dans l'action publique. Elle rappelle que les personnes intersexes doivent bénéficier, comme toutes et tous, d'une protection adaptée et d'une prise en compte effective de leurs droits.

Cette exigence se traduit aussi en actes. **Le plan prévoit l'actualisation et la diffusion, en lien avec les associations spécialisées, du guide élaboré par la DILCRAH consacré aux droits des personnes intersexes**, afin de faire mieux connaître, des professionnels comme du grand public, une réalité encore trop ignorée.

Une première étape qui traduit un engagement clair : mieux reconnaître, mieux protéger et mieux accompagner les personnes intersexes.

9

Structurer durablement la recherche française sur l'égalité et la haine anti-LGBTI+ et les populations LGBTI+, en consolidant la Chaire LGBTQI+ et son réseau Jeune Recherche, et en incitant les agences de financement de la recherche à flécher leurs appels à projet par la mise en place de mots-clés dédiés aux sujets LGBTI+, avec une vigilance particulière relative aux personnes lesbiennes, bies et intersexes.

10

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la prise en compte effective des violences et discriminations anti-LGBTI+ au sein de leurs dispositifs d'écoute et de signalement et encourager la désignation de référents LGBTI+ :

Diffuser le guide LGBTQI+ 2026.

Diffuser des supports de sensibilisation afin de renforcer la communication.

Former spécifiquement les membres des dispositifs d'écoute et de signalement.

14

Renforcer la sensibilisation et la formation aux enjeux LGBTI+ dans le monde sportif :

Élargir à l'ensemble des fédérations sportives les ateliers et outils pédagogiques de sensibilisation aux LGBTIphobies, ainsi qu'aux structures de formation, pôles espoirs, INSEP et CREPS.

Intégrer la formation des arbitres et des encadrants en veillant à une prise en compte spécifique de la lesbophobie, dont les mécanismes s'apparentent à ceux des violences sexistes et sexuelles (VSS).

Former les éducateurs et les dirigeants des structures sportives, avec les fédérations et les associations spécialisées.

11

Accompagner les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont le réseau des CROUS, dans la reconnaissance du prénom d'usage, du genre et de l'identité des personnels et des étudiants LGBTI+ :

La définition et la mise en œuvre de procédures claires et harmonisées de changement de prénom, de genre et de pronom d'usage, ainsi que la prise en compte du changement de prénom légal et de la mention du sexe à l'état civil, en s'appuyant sur le guide LGBTQI+ et sur des modèles type de procédures mis à leur disposition.

L'adaptation des systèmes d'information pour permettre l'utilisation du prénom d'usage et du genre autodéterminé sur l'ensemble des supports (systèmes d'information vie étudiante et ressources humaines), ainsi que la prise en compte de la diversité des familles.

L'adaptation des logiciels éditeurs de diplômes afin de supprimer la civilité sur l'ensemble des modèles de diplômes, conformément à la circulaire relative aux diplômes à paraître à la rentrée 2026.

12

Accompagner les services de santé des établissements de l'enseignement supérieur à une prise en compte de la santé des personnels et des étudiants LGBTI+ (sensibilisation sur les questions de santé LGBTI+ et partage de ressources auprès du réseau des services de santé étudiantes), et les accompagner à la mise en œuvre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la prise en charge de la transidentité pour les personnes majeures.

13

Installer un groupe de travail avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère des Sports et la Chaire LGBTQI+ pour élaborer, avec les associations spécialisées, des recommandations pour l'égalité et la prévention des discriminations et violences anti-LGBTI+ dans le sport universitaire.

15

Valoriser et rendre visibles les fonds d'archives LGBTI+ retraçant l'histoire des cultures et des luttes des personnes LGBTI+ :

En s'appuyant sur les associations qui collectent, conservent et valorisent ces fonds, dont notamment le Collectif Archives LGBTQI+.

En poursuivant la politique de collecte des Archives nationales et en mobilisant la Bibliothèque nationale de France, dans sa mission patrimoniale, pour la collecte et la conservation de fonds, le développement de leur visibilité numérique et en organisant des événements ouverts au grand public, dans une perspective européenne et internationale.

Plan national

ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET GARANTIR LA SANCTION DES AUTEURS

L'autorité républicaine au service
du combat contre la haine anti-LGBTI+

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer l'accueil,
l'accompagnement
et la protection des victimes

Renforcer la réponse pénale
et judiciaire et structurer
les signalements

Lutter contre la haine en ligne

Lutter contre la haine
anti-LGBTI+ et garantir l'accueil
et l'inclusion dans le sport

Former les forces de sécurité,
la justice et l'administration
pénitentiaire

Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la protection des victimes

Renforcer la réponse pénale et judiciaire et structurer les signalements

**ACCOMPAGNER LES CITOYENS
ET GARANTIR LA SANCTION
DES AUTEURS**

L'autorité républicaine au service
du combat contre la haine anti-LGBTI+

1

Améliorer la prise en charge des victimes LGBTI+ par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice :

Actualiser le référentiel commun existant sur la prise en charge des victimes LGBTI+, en y renforçant les spécificités LGBTI+.

Produire et diffuser un support pédagogique grand public (flyer et fiche dédiée sur service-public.fr) sur les droits de la victime au moment du dépôt de plainte, en lien avec la diffusion de la PNAV et des portails Ma Sécurité (site et application mobile), prioritairement par une diffusion en commissariat et brigade.

2

Faire de la nouvelle Direction des usagers et des victimes du ministère de la Justice l'interlocutrice des associations LGBTI+ sur la prise en charge des victimes, en organisant une rencontre semestrielle dédiée.

5

Renforcer la politique pénale et judiciaire de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ :

Publier une nouvelle circulaire de politique pénale renforçant l'application des circonstances aggravantes anti-LGBTI+, en cohérence avec les circulaires de 2021, 2024 et 2025, et en assurer le suivi.

Renforcer les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBTI+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD) en veillant à la participation effective des magistrats référents en matière de discriminations.

Outils les parquets et les services d'enquête par un document d'appui sur la qualification des infractions motivées par la haine anti-LGBTI+ :

Ministère de la Justice : en diffusant aux parquets, par voie de dépêche aux procureurs généraux et aux procureurs de la République, un document d'appui sur la qualification de ces infractions (focus sur Wikipénal), dans le respect de l'indépendance de l'autorité judiciaire et du principe de l'opportunité des poursuites.

Ministère de l'Intérieur : en diffusant ce document d'appui aux services d'enquête pour faciliter le repérage et la qualification des faits et leur articulation avec les parquets.

3

Déterminer un point de contact départemental de la police et de la gendarmerie nationales, qui sera l'interlocuteur des associations LGBTI+.

4

Renforcer la prise en charge psychologique des victimes d'actes anti-LGBTI+ en soutenant notamment via les appels à projets existants, les dispositifs associatifs LGBTI+ de soutien et d'écoute et en accompagnant leur articulation avec le dispositif national d'aide aux victimes (116 006) au moyen de conventions ou de protocoles d'orientation.

PLACER AU CŒUR DE L'ACTION DE L'ÉTAT L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

En 2025, 4 900 infractions anti-LGBTI+ ont été enregistrées par la police et la gendarmerie, un niveau record, les faits les plus graves ont quant à eux triplé depuis 2016. Pourtant, seules 3 % environ des victimes portent plainte.

Pour y faire face, le plan agit sur toute la chaîne de réponse : mieux accueillir, mieux qualifier les faits, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les auteurs.

Les ministères de l'Intérieur et de la Justice actualiseront le référentiel commun de prise en charge existant. Il permettra de diffuser les bonnes pratiques d'accueil, d'aider les professionnels à mieux identifier les situations et de faciliter la qualification juridique des faits. Un support grand public rappellera également aux victimes leurs droits dès le dépôt de plainte.

La direction des usagers et des victimes du ministère de la Justice répond, quant à elle, à un besoin fort : elle permet aux associations LGBTI+ de disposer d'un interlocuteur identifié sur la prise en charge des victimes. Elle devient ce point de contact stable, avec une rencontre semestrielle permettant de faire remonter les difficultés de terrain et d'améliorer concrètement l'accompagnement.

Enfin, la prise en compte de la circonstance aggravante peut importer autant que la sanction elle-même. Pour une personne visée en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée, voir la circonstance aggravante retenue, c'est voir reconnue l'atteinte spécifique qu'elle a subie. Dans le prolongement des circulaires de politique pénale de 2021, 2024 et 2025, le plan conforte cette exigence par une nouvelle circulaire renforçant l'application de la circonstance aggravante.

Accueillir, protéger, accompagner, sanctionner : à chaque étape, la République doit garantir que les victimes soient entendues et que les actes ne restent pas impunis.

**Renforcer
la réponse pénale
et judiciaire
et structurer
les signalements**

**Lutter contre
la haine en ligne**

**Lutter contre
la haine anti-LGBTI+
et garantir
l'accueil
et l'inclusion dans
le sport**

**ACCOMPAGNER LES CITOYENS
ET GARANTIR LA SANCTION
DES AUTEURS**

L'autorité républicaine au service
du combat contre la haine anti-LGBTI+

6

Assurer le suivi semestriel de la mise en œuvre de la charte de lutte contre les guets-apens LGBTIphobes pour garantir sa bonne application avec les plateformes de rencontre signataires, les forces de sécurité et les associations, sous l'égide de la DILCRAH et du ministère de l'Intérieur.

8

Structurer et clarifier le signalement et l'analyse de la haine en ligne anti-LGBTI+ :

Clarifier et harmoniser les parcours de signalement de la haine en ligne en rendant plus lisibles les voies existantes (plateformes, PHAROS, ARCOM) pour les victimes comme pour les professionnels.

Consolider le rôle de l'Observatoire de la haine en ligne comme espace de remontée et d'analyse des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, afin de documenter les dysfonctionnements récurrents dans le signalement, la modération et le traitement des contenus haineux.

Encourager le développement du réseau des signaleurs de confiance.

9

Renforcer le signalement et le traitement disciplinaire des actes anti-LGBTI+ dans le sport, en lien avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) :

Sensibiliser les commissions disciplinaires des principales fédérations sportives aux discriminations anti-LGBTI+.

Clarifier un référentiel de sanctions par typologie de faits de haine anti-LGBTI+.

Publier annuellement le bilan des sanctions disciplinaires prononcées par les fédérations sportives sur le fondement d'actes de haine ou de discrimination anti-LGBTI+.

Généraliser le dispositif Comité national olympique et sportif français (CNOSF) d'outillage des équipes mobilisées (référénts, procédure de signalement, lien avec les commissions disciplinaires).

7

Améliorer le signalement des actes anti-LGBTI+, l'accueil des victimes et la coordination locale de leur traitement :

Renforcer l'accueil des victimes et l'accès à la plainte : développer les démarches « d'aller-vers » pour le recueil de plaintes hors les murs et communiquer chaque année sur ces dispositifs (plateforme numérique d'accompagnement des victimes, Visioplainte, France Services...).

Structurer, dans le cadre des Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD), la coordination locale du recensement et du traitement des signalements, en y associant les associations LGBTI+ et les représentants des forces de sécurité, afin de faciliter les échanges et l'orientation des victimes.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU DE LA HAINE EN LIGNE

Aucune haine ne doit rester sans réponse, où qu'elle s'exprime. Cette exigence s'applique à l'espace numérique, car ses conséquences sont bien réelles. Insultes, menaces, humiliations diffusées sur les réseaux sociaux, guets-apens organisés sur des plateformes de rencontre : parce qu'elle nourrit et banalise les violences, elle appelle une réponse ferme.

Tout commence par l'éducation. **Nous faisons le choix d'intégrer la lutte contre la haine anti-LGBTI+ à la certification des compétences numériques (PIX), du cycle 3 à la terminale**, et de faire de l'éducation aux médias et à l'information un levier de prévention. Donner aux élèves les clés pour reconnaître et combattre les discours de haine, c'est agir à la racine.

Agir, c'est aussi rendre le signalement plus simple et plus lisible. Le plan clarifie les voies de signalement existantes (plateformes, PHAROS, ARCOM), afin que chacun sache où et comment agir. Il consolide également l'Observatoire de la haine en ligne pour renforcer le suivi des pratiques de signalement, de modération et de traitement des contenus, et accélérer le retrait des contenus illicites grâce au développement du réseau des signaleurs de confiance.

10

Promouvoir l'engagement du sport, du club au grand événement, et la visibilité LGBTI+ :

Déployer la version réactualisée en 2026 du label FIER Sport auprès des fédérations, ligues, clubs et du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Faire des sujets LGBTI+ une composante à part entière du label d'État « Terrain d'égalité » des grands événements sportifs internationaux, en les explicitant et en les dotant de ressources d'accompagnement dédiées.

Préparer la création d'une Maison des Fiertés pour les Jeux d'hiver 2030.

Lutter contre
la haine anti-LGBTI+
et garantir
l'accueil
et l'inclusion dans
le sport

Former les forces
de sécurité,
la justice
et l'administration
pénitentiaire

ACCOMPAGNER LES CITOYENS
ET GARANTIR LA SANCTION
DES AUTEURS

L'autorité républicaine au service
du combat contre la haine anti-LGBTI+

11

Mobiliser les fédérations et les supporters :

Engager la sensibilisation des supporters, en valorisant les actions conduites avec l'Agence nationale du sport (ANS) et dans le cadre de l'Instance nationale de supportérisme (INS), avec le concours des ligues professionnelles, notamment via l'appel à manifestation d'intérêt « sport inclusif ».

Formaliser, avec les fédérations sportives, une convention avec le ministère des Sports et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, les engageant à dispenser un nombre minimal de séances de sensibilisation par an.

12

Former les acteurs de la chaîne pénale, des forces de sécurité à la lutte contre les discriminations et la haine anti-LGBTI+, en associant les associations spécialisées :

Ministère de l'Intérieur : approfondir la coopération avec les forces de sécurité, associer les associations LGBTI+ au séminaire annuel des référents départementaux de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre (OCLCH).

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) : pérenniser les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) et y intégrer un volet LGBTI+ (financement et formation).

Ministère de la Justice : renforcer le réseau de formateurs relais et leur formation.

13

Pérenniser, dans le cadre d'une convention-cadre conclue entre le ministère chargé de l'Égalité et le ministère de l'Intérieur, la formation obligatoire consacrée aux enjeux LGBTI+ dispensée à l'ensemble des policiers et des gendarmes au cours de leur scolarité en école de police et de gendarmerie, complétée par la formation continue des forces de l'ordre et un module spécifique pour le corps préfectoral et l'encadrement supérieur.

14

Poursuivre et renforcer, dans le cadre de la convention signée entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et l'École nationale de la magistrature (ENM), les temps de sensibilisation des auditrices et auditeurs de justice et des magistrats consacrés aux enjeux LGBTI+.

15

Dans la continuité de la diffusion du référentiel de prise en charge des personnes LGBTI+ placées sous main de justice en 2024 et en cohérence avec le Plan national de formation 2026-2028, proposer une offre de formation continue sur la prise en charge des personnes LGBTI+ à l'ensemble des personnels pénitentiaires.

POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES POLICIERS, GENDARMES ET MAGISTRATS, ACTEURS CLÉS DE LA CHAÎNE PÉNALE

Les agents publics sont en première ligne pour prévenir et combattre la haine et les discriminations anti-LGBTI+. Leur formation constitue donc un levier essentiel de l'action publique.

Les formations initiales et continues des policiers, gendarmes et magistrats consacrées aux enjeux LGBTI+ seront renforcées. Ces dernières porteront tant sur l'accueil des victimes, la qualification pénale des faits et le recueil de la parole que sur la prévention des préjugés et la compréhension des mécanismes propres aux violences et discriminations anti-LGBTI+.

Cette ambition s'étend également à l'administration pénitentiaire. Dans la continuité du référentiel de prise en charge des personnes LGBTI+ diffusé en 2024 et en cohérence avec le plan national de formation 2026-2028, une offre de formation continue sera proposée à l'ensemble des personnels pénitentiaires afin d'améliorer l'accompagnement, la protection et le respect des droits des personnes concernées.

Plan national

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Faire de la non-discrimination
une exigence républicaine

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer l'offre
et la qualité des soins

Renforcer la prévention
en santé sexuelle et la lutte
contre le VIH

Renforcer la prévention
et l'accompagnement en santé
mentale et en addictologie

Mieux prendre en compte
la santé des publics spécifiques
et soutenir la recherche

Garantir un accueil
non-discriminant
dans les services publics

1

Améliorer la prise en charge des personnes trans, de l'offre de soins de transition à l'accompagnement de leurs démarches médico-administratives :

Structurer le parcours de transition des personnes trans adultes en mettant en œuvre les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) de 2025 pour la structuration de l'offre de soins dédiée.

Pérenniser et faire connaître le Service Attentionné pour les Personnes Trans (SAPT, CPAM 93), service national d'accompagnement des démarches médico-administratives : diffuser son numéro, produire un kit de communication et relayer son annuaire associatif auprès des Centres LGBT+ et des associations.

2

Mobiliser par voie de circulaire les Agences régionales de santé (ARS) pour les encourager à établir des partenariats avec les Centres LGBT+ et des associations LGBTI+ locales de leur territoire en inscrivant cet objectif dans les feuilles de route régionales.

4

Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en santé sexuelle aux personnes LGBTI+ :

Élaborer des campagnes de prévention co-construites avec les associations.

Adapter les communications relatives aux VIH, IST et hépatites aux personnes LGBTI+.

Lutter contre la sérophobie : intégrer la lutte contre les discriminations liées au statut sérologique (VIH) dans les actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de communication en santé sexuelle, en lien avec les associations.

Mener une réflexion sur les campagnes de dépistage genrées afin d'atteindre tous les publics.

5

Poursuivre le déploiement des centres de santé communautaire en santé sexuelle (expérimentés à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier et intégrés au droit commun en avril 2025 par la loi de financement de la sécurité sociale 2025) en ouvrant 5 nouveaux centres, afin de renforcer le maillage territorial et l'accès aux soins des populations historiquement éloignées, d'ici 2027.

3

Former les professionnels de santé et les agents d'accueil à un accueil non-discriminant des personnes LGBTI+, en lien avec les associations spécialisées et les recommandations de la HAS sur la prise en charge des personnes trans :

Intégrer un module dédié et un bloc LGBTI+ en formation initiale et continue des professionnels de santé (groupe de travail DGOS/MESRE) et poursuivre les webinaires dédiés.

Valoriser et diffuser aux CPAM le MOOC de formation des agents de l'Assurance Maladie (CNAM).

Former les agents d'accueil des CPAM et des CAF, par la CNAM, à un accueil non discriminant des personnes LGBTI+.

6

Renforcer le recours et la connaissance de la PrEP et de ses protocoles auprès des publics concernés et des professionnels (campagnes d'information, formation des prescripteurs).

**Renforcer
la prévention et
l'accompagnement
en santé mentale
et en addictologie**

**Mieux prendre
en compte la santé
des publics
spécifiques et
soutenir
la recherche**

**GARANTIR L'ÉGALITÉ
DES DROITS**

Faire de la non-discrimination
une exigence républicaine

7

Mettre en œuvre une politique de prévention des risques liés au chemsex — diffusion du guide ARPA-Chemsex aux professionnels, repérage et orientation en Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et en Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

8

Structurer une offre de proximité et un parcours coordonné en santé mentale pour les personnes LGBTI+, en s'appuyant sur les ressources et dispositifs existants :

Inciter les centres de santé et de médiation en santé sexuelle (CSMSS) à conventionner avec des structures de santé mentale existantes, formées à l'accueil des personnes LGBTI+, afin que le professionnel de santé mentale prévu à leur cahier des charges puissent y orienter les personnes repérées.

Appuyer, via les Agences régionales de santé (ARS), le déploiement de Centres LGBT+ de ressources et d'intervention en santé mentale (CESAME).

10

Assurer un suivi annuel des travaux de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) sur les variations du développement génital, incluant la présentation des données relatives aux hypospadias postérieurs isolés.

11

Publier la circulaire d'application de la loi de bioéthique de 2021 rappelant l'objectif du législateur de mettre fin aux mutilations des personnes intersexes.

12

Renforcer la prévention, la recherche et la visibilité de la santé sexuelle des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes (FSF) et des femmes bisexuelles.

9

Renforcer la prévention en santé mentale et renforcer les compétences des professionnels pour mieux répondre aux besoins des personnes LGBTI+ :

Diffuser une information sur la promotion de la santé mentale des personnes LGBTI+, notamment via des contenus dédiés de PSYCOM et de Santé mentale Info Service.

Mobiliser les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) 2027 autour du thème « Ensemble pour une santé mentale en tout genre ».

Appuyer l'élaboration et la diffusion d'un module de sensibilisation à la santé mentale des personnes LGBTI+ à destination des psychologues du dispositif « Mon soutien psy » en lien avec la CNAM.

Déployer un module d'autoformation en ligne pour le secteur de l'entraide en matière de prévention du suicide, adaptable au secteur associatif LGBTI+ après expérimentation dans le cadre de l'action conjointe européenne BIZI/JA PRISM, et travailler à travers la formation des médecins généralistes à une meilleure prise en compte du risque suicidaire des personnes LGBTI+.

SANTÉ MENTALE : PRÉVENIR LA SOUFFRANCE, ALLER VERS CELLES ET CEUX QUI EN ONT BESOIN

Les personnes LGBTI+, et notamment les jeunes et les personnes trans, sont davantage exposées aux situations de souffrance psychique en raison de parcours souvent marqués par le rejet, les discriminations ou l'isolement. **Les jeunes LGBTI+ présentent ainsi deux à sept fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les autres jeunes (INPES).**

Le plan renforce l'accès aux dispositifs existants. **Les centres de santé sexuelle pourront conventionner avec des structures de santé mentale** formées à l'accueil des personnes LGBTI+, afin de faciliter l'orientation vers des professionnels identifiés et de confiance.

Les agences régionales de santé accompagneront également le déploiement de Centres LGBT+ de ressources et d'intervention en santé mentale (CESAME). En proposant des ressources identifiées, formées et accessibles, le plan entend lever ces obstacles et atteindre celles et ceux qui, autrement, resteraient éloignés des soins.

En complément, le plan outille les professionnels de première ligne, médecins généralistes et psychologues de « Mon soutien psy », pour mieux repérer les situations de souffrance et le risque suicidaire.

L'enjeu est essentiel : que les personnes les plus exposées puissent rencontrer, au bon moment, des professionnels formés et des lieux adaptés.

13

Renforcer la formation des agents publics à l'égalité et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ :

Rendre obligatoire la formation initiale de l'ensemble des agents publics aux discriminations (dont la haine anti-LGBTI+) au sein du bloc « Valeurs de la République ».

Déployer sur la plateforme interministérielle de formation Mentor une offre de modules dédiés à la prise en compte des personnes LGBTI+, en ciblant prioritairement les agents publics les plus en relation avec le public.

14

Accompagner les établissements de formation en travail social (EFTS) dans la prise en compte des enjeux de l'accompagnement des publics LGBTI+ au sein des contenus de formation.

15

Outiller et sensibiliser les personnels d'accueil et de l'hébergement généraliste — hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), accueils de jour, services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) — à l'accueil de l'ensemble des publics LGBTI+, en particulier des jeunes en rupture familiale, notamment par un module dédié mis à disposition sur la médiathèque de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

16

Formaliser un Plan d'action « Diversité et lutte contre les discriminations » à destination du personnel civil et militaire du ministère des Armées.

Plan national

RECONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Une République attentive
à tous ses citoyens

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Soutenir les familles
et la parentalité LGBTI+

Garantir un état civil
conforme à l'identité

Reconnaître les personnes
LGBTI+ au travail

Accompagner les parcours
et les âges de la vie

**Soutenir
les familles
et la parentalité
LGBTI+**

**Garantir
un état civil
conforme à
l'identité**

1

Renforcer la formation des magistrats et personnels de justice aux familles LGBTI+ et à la procédure de changement de prénom et de mention du sexe à l'état civil, dans le cadre des sessions nationales de l'École nationale de la magistrature (ENM) ; et sensibiliser les officiers de l'état civil au changement de prénom via les procureurs de la République.

3

Garantir un état civil conforme à l'identité et une application homogène des procédures de changement de prénom et de mention du sexe :

Créer un formulaire CERFA et sa notice pour la demande de modification de la mention du sexe à l'état civil, en précisant qu'aucun élément médical n'est requis et en intégrant la liste des démarches consécutives (titres d'identité, documents administratifs).

Veiller à l'exclusion des pièces médicales dans les procédures de changement de prénom et de mention du sexe, ainsi qu'à la prévention des stéréotypes de genre, sur le fondement de la circulaire du 8 janvier 2026.

4

Garantir la déjudiciarisation de la procédure de changement de sexe à l'état civil, articulant le principe d'autodétermination et celui d'indisponibilité de l'état des personnes, ainsi que les garanties offertes par la déontologie des magistrats dans le contrôle du consentement éclairé, d'ici la fin du plan.

**RECONNAÎTRE
ET ACCOMPAGNER À
CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE**

Une République attentive
à tous ses citoyens

2

Sensibiliser et outiller les dispositifs de soutien à la parentalité (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), lignes d'écoute parentales) pour l'accueil et l'accompagnement des parents LGBTI+ et de leurs familles, ainsi que des parents d'un jeune LGBTI+, dans le cadre des Assises nationales de la parentalité.

5

Adapter la mise à jour et la publicité des actes de l'état civil après un changement de prénom pour motif de transidentité ou de la mention du sexe :

Améliorer les délais en permettant au bénéficiaire de solliciter directement la mise à jour.

Mettre en place un dispositif spécifique de publicité des actes de l'état civil, plus protecteur de la vie privée.

Informer le requérant sur la possibilité d'une non-reconnaissance de son changement de la mention du sexe à l'étranger.

GARANTIR LES DROITS DES PERSONNES TRANS

Pour les personnes trans, l'accès aux soins peut demeurer fragmenté et inégalement réparti sur le territoire, source d'errance médicale et de renoncement. Le Plan répond sur deux fronts : le parcours de soins et les démarches administratives qui l'accompagnent.

Il engage d'abord la mise en œuvre des recommandations de la Haute Autorité de santé publiées en 2025, qui structurent l'offre de soins dédiée à la prise en charge des personnes trans adultes engagées dans une démarche de transition. L'objectif est de garantir à ces personnes, sur l'ensemble du territoire, un parcours clair, cohérent et respectueux.

Le Plan pérennise ensuite et rend davantage visible le Service attentionné pour les personnes trans (SAPT). Ce service national, unique et novateur mais encore trop peu connu, accompagne les personnes trans dans leurs démarches médico-administratives auprès de l'Assurance Maladie. La diffusion de son numéro national, d'un kit de communication et de son annuaire associatif auprès des Centres LGBT+ permettra à celles et ceux qui en ont besoin d'y accéder plus facilement.

Des soins aux démarches du quotidien, le Plan s'engage à ce que la transidentité ne soit plus un parcours d'obstacles.

6

Produire une communication à l'intention des employeurs, des tiers déclarants en Déclaration Sociale et Nominative (DSN) et des éditeurs de logiciels de paie via les sites des ministères du Travail et de l'Égalité et sur Net Entreprises pour diffuser les consignes déclaratives en DSN à adopter pour protéger les droits des personnes trans.

7

Réaliser et diffuser des outils pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux LGBTI+ dans les démarches d'audit et de labellisation « Diversité », notamment par la réalisation d'un vademecum à destination des auditeurs en lien avec AFNOR Certification.

8

Mettre à disposition des Centres de formation d'apprentis (CFA) un kit de sensibilisation aux enjeux LGBTI+, à destination des équipes pédagogiques, en s'appuyant notamment sur les ressources et bonnes pratiques développées par les branches professionnelles, afin de favoriser un accueil et un accompagnement respectueux des apprentis LGBTI+, notamment en matière de respect de l'identité de genre.

11

Accompagner les seniors LGBTI+ dans le grand âge, en lien avec les associations spécialisées :

Structurer un groupe de travail dédié et une cartographie mutualisée des ressources, déployer la charte « vie affective et sexuelle » en EHPAD.

Intégrer les enjeux d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBTI+ âgées à la formation des professionnels du secteur du grand âge, au travers des orientations nationales de formation pour les formations sociales.

12

Lutter contre les discriminations anti-LGBTI+ dans l'accès au logement social : réactualiser le guide de lutte contre les discriminations LGBTI+ dans l'attribution du logement social, puis le diffuser auprès des bailleurs et des commissions d'attribution, en lien avec les fédérations professionnelles de bailleurs sociaux (dont l'USH).

13

Engager la formation des encadrants et des directions d'établissements du grand âge à l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI+.

9

Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes LGBTI+, grâce à : une cartographie des acteurs de l'insertion et de l'emploi des personnes LGBTI+ ; la formation des conseillers France Travail et l'outillage des acteurs de l'emploi et de l'insertion, y compris via une formation dédiée au sein de l'Académie France Travail ; le renforcement de la prise en compte des publics LGBTI+ dans le référentiel de la certification « Conseiller en insertion professionnelle ».

10

Élaborer une directive encadrant le traitement des demandes de modification et de réédition des documents détenus par les services du ministère des Armées à la suite d'un changement de prénom ou de la mention du sexe à l'état civil.

RECONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES LGBTI+ À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Du plus jeune au grand âge, le Plan réaffirme la reconnaissance de chacune et chacun dans son parcours de vie et affirme que la diversité des familles fait pleinement partie de la société.

Il renforce ainsi l'accompagnement des familles LGBTI+, en veillant à ce qu'elles trouvent, dans les dispositifs du quotidien, un accueil et un accompagnement adaptés. Dans le cadre des Assises nationales de la parentalité, il prévoit de sensibiliser et d'outiller les réseaux de soutien à la parentalité.

Le Plan agit également sur un enjeu concret pour les personnes trans en simplifiant les démarches administratives liées au changement de la mention du sexe à l'état civil.

Un formulaire CERFA unique viendra clarifier la procédure, rappeler qu'aucune pièce médicale n'est exigée et récapituler les démarches à suivre.

Des mesures complémentaires sécuriseront également les suites de ce changement, notamment la mise à jour des documents administratifs, des actes d'état civil. Le Plan prévoit la déjudiciarisation de la procédure de changement de sexe à l'état civil d'ici la fin du plan.

L'objectif est simple : faire en sorte qu'un droit reconnu par la loi s'exerce simplement et sereinement.

Enfin, **le Plan porte une attention renforcée aux seniors LGBTI+**. Après des parcours de vie parfois marqués par la dissimulation ou la nécessité de se protéger, certaines personnes peuvent de nouveau cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre lorsqu'elles ont besoin d'un accompagnement au quotidien. Le Plan entend prévenir ce retour à l'invisibilité et garantir un accompagnement respectueux à tous les âges de la vie.

Plan national

**PORTER L'ÉGALITÉ
SUR CHAQUE TERRITOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
ET À L'INTERNATIONAL**

Une France qui protège
et qui entraîne

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Structurer et soutenir
le réseau associatif
et les Centres LGBT+

Ancrer l'égalité
dans tous les territoires

Protéger et accueillir les
personnes LGBTI+
demandeuses d'asile

Porter les droits LGBTI+
dans l'action européenne
et internationale

Structurer et soutenir le réseau associatif et les Centres LGBT+

Ancrer l'égalité dans tous les territoires

PORTER L'ÉGALITÉ
SUR CHAQUE TERRITOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
ET À L'INTERNATIONAL

Une France qui protège
et qui entraîne

1

Structurer et pérenniser le réseau des Centres LGBT+ et des associations :

Pérenniser le soutien financier aux associations et Centres LGBT+ et poursuivre le déploiement des Centres LGBT+ avec pour objectif de garantir 100 % des départements couverts d'ici la fin du nouveau plan.

Créer un label « Centre LGBT+ » pour structurer et formaliser les Centres LGBT+.

2

Renforcer l'égalité, la lutte contre la haine anti-LGBTI+ et le soutien aux initiatives LGBTI+ en Outre-mer :

Améliorer la connaissance des LGBTIphobies en Outre-mer (enquêtes dédiées, dont une enquête sur la santé mentale) et inciter à la création d'observatoires territoriaux ultramarins.

Soutenir les initiatives LGBTI+ ultramarines : développer la communication interne et externe de la DGOM, mobiliser les secteurs culturels pour la visibilité, et déployer des appels à projets déconcentrés.

3

Atteindre l'objectif de déploiement de 100 % des plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBTI+ d'ici le premier trimestre 2027, afin d'assurer une déclinaison territoriale forte et cohérente des politiques publiques.

4

Associer systématiquement les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) aux travaux des Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD), afin de porter les enjeux LGBTI+ dans l'ensemble des territoires, avec une vigilance sur les territoires ruraux, ultramarins et éloignés de l'offre culturelle.

5

Faire de l'éducation populaire un levier d'inclusion LGBTI+ dans les territoires :

Inscrire dans les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des associations soutenues par le ministère de la Culture, notamment d'éducation populaire, des objectifs de lutte contre les discriminations incluant explicitement la haine anti-LGBTI+.

Accompagner le déploiement des conseils de jeunes des établissements publics culturels dans leur compétence en matière de lutte contre les discriminations, incluant explicitement la haine anti-LGBTI+.

6

Faire des Départements et régions d'Outre-mer (DROM) des relais de la coopération française sur les droits LGBTI+ dans leur environnement régional (échanges, formation, appui à société civile), notamment là où l'homosexualité est pénalisée ou la transidentité psychiatisée, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

7

Tisser des partenariats entre les associations LGBTI+ rurales et ultra-marines et les Maisons de la justice et du droit/points-justice, pour mieux orienter les victimes et renforcer leur accès au droit et leur accompagnement judiciaire sur l'ensemble du territoire.

FAIRE VIVRE L'ÉGALITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

L'égalité ne s'arrête pas aux portes des grandes villes. Le Gouvernement en fait une priorité pour la ruralité comme pour les Outre-mer, où les personnes LGBTI+ doivent pouvoir compter partout sur la protection de la République. **Au cœur de cet engagement figurent les Centres LGBT+.** Premiers lieux de proximité pour l'accueil, l'écoute et l'orientation, ils jouent également un rôle croissant dans l'accès aux soins, à la santé mentale et à l'accompagnement des personnes. Le plan pérennise leur soutien financier, poursuit leur déploiement en Outre-mer et crée le label « Centre LGBT+ », afin de structurer et reconnaître durablement leurs missions. Le bilan est celui d'un objectif largement dépassé : **entre 2022 et 2026, le nombre de Centres est passé de 34 à 59. L'objectif est de garantir 100 % des départements couverts d'ici la fin du nouveau plan.**

Afin de diffuser ces actions sur l'ensemble du territoire, **100 % des départements auront adoptés un plan de lutte contre les discriminations incluant la haine anti-LGBTI+ d'ici le premier trimestre 2027.**

**Protéger
et accueillir
les personnes
LGBTI+
demandeuses
d'asile**

**Porter les droits
LGBTI+ dans
l'action
européenne
et internationale**

**PORTER L'ÉGALITÉ
SUR CHAQUE TERRITOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
ET À L'INTERNATIONAL**

Une France qui protège
et qui entraîne

8

Reconduire, renforcer et développer les places d'hébergement dédiées et sécurisées pour les demandeurs d'asile LGBTI+ vulnérables dans le dispositif national d'accueil (garantie de l'hébergement, accès aux associations LGBTI+).

10

Consolider la mobilisation du réseau diplomatique sur la question LGBTI+ :

Renforcer le dispositif de référents, en adressant une nouvelle circulaire aux ambassades suite à celle de 2023.

Développer les informations sur la question LGBTI+ dans la rubrique « Conseils aux Voyageurs » sur France Diplomatie.

11

Porter, au sein des instances de l'Union européenne, le renforcement de la protection des droits des personnes LGBTI+, notamment en : plaidant pour la libre circulation et la reconnaissance mutuelle des couples de même sexe et des familles homoparentales ; soutenant la bonne application des décisions de la CJUE concernant les personnes LGBTI+ ; contribuant au suivi des procédures engagées au titre de l'article 7 lorsqu'elles concernent les droits des personnes LGBTI+.

12

Développer une diplomatie européenne et multilatérale active de protection des droits LGBTI+ :

Veiller à porter la dépénalisation de l'homosexualité, la lutte contre les discriminations, les discours haineux et les violences, les droits des personnes intersexes, l'interdiction des thérapies de conversions et la dépsychiatriation des parcours trans dans les enceintes multilatérales.

Prendre des responsabilités au sein de la Coalition pour les droits égaux (43 États).

13

Garantir l'utilisation des Instituts français à l'international comme espaces d'expression de la liberté artistique et de la diversité, et comme espaces ressources et sûrs pour les artistes LGBTI+.

9

Renforcer la prise en compte des demandeurs d'asile LGBTI+ à toutes les étapes de la demande et de l'accueil :

Améliorer la prise en compte des demandeurs d'asile LGBTI+ aux étapes de la procédure, notamment par l'identification de référents compétents sur ces sujets.

Former l'ensemble des acteurs de la chaîne de la demande d'asile aux enjeux LGBTI+ (préfectures, agents de l'OFPRA et de la CNDA, intervenants sociaux, personnels des structures d'hébergement).

14

Veiller à ce que, au sein de l'Union européenne, la conditionnalité « droits de l'Homme » de l'aide au développement intègre la question des droits des personnes LGBTI+, notamment vis-à-vis des pays appliquant la peine de mort pour des faits liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

15

Garantir l'accès de l'ensemble des agents de la fonction publique en mobilité à l'étranger à une information du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'expatriation des agents LGBTI+ et de leurs familles : possibilités d'accréditation diplomatique des conjoints de même sexe par pays, et conditions de vie et de sécurité dans les pays concernés.

PORTER LES DROITS LGBTI+ DANS LE MONDE : LA VOIX DE LA FRANCE DES DROITS DE L'HOMME

Fidèle à ses valeurs universalistes, la France ne défend pas seulement l'égalité sur son territoire : elle la porte également à l'international.

Car l'enjeu est majeur : l'homosexualité est encore pénalisée dans **plus de soixante pays et douze prévoient la peine de mort**, tandis que les droits des personnes trans et intersexes font l'objet de remises en cause croissantes dans plusieurs enceintes internationales.

Au sein de l'Union européenne, la France défend la reconnaissance des couples de même sexe et des familles homoparentales. Un droit reconnu dans un État membre doit pouvoir continuer à produire ses effets lorsqu'une personne ou une famille franchit une frontière européenne.

Dans les enceintes multilatérales, la France défend le socle des droits fondamentaux, notamment la **dépénalisation de l'homosexualité** et la lutte contre les violences et les discours de haine, tout en portant des combats plus récents : **l'interdiction des thérapies de conversion**, la dépsychiatisation des parcours des personnes trans et la reconnaissance des droits des personnes intersexes.

Plan national

TABLEAU DES MESURES

Pour l'égalité,
contre la haine
et les discriminations
anti-LGBTI+

MESURES

1.1 DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS ANTI-LGBTI+

Élaborer et diffuser un vademecum « Agir pour l'égalité et contre la haine anti-LGBTI+ à l'École », sur le modèle du vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine à l'école », dès la rentrée 2027.

Favoriser un environnement scolaire inclusif pour les élèves LGBTI+ et les enfants de parents LGBTI+, notamment le déploiement des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), y compris dans l'enseignement agricole.

Atteindre 100 % des académies dotées d'un observatoire académique des LGBTIphobies, en renforçant le portage par les recteurs.

Finaliser et déployer la charte d'internat inclusive de l'enseignement agricole, avec un objectif de signataires et un accompagnement des établissements.

Conduire et exploiter des études quantitatives et qualitatives sur les discriminations et la haine anti-LGBTI+ dans les établissements d'enseignement et de formation, en veillant à documenter les discriminations les moins étudiées, notamment la lesbophobie et la biphobie :

1. Ministère de l'Éducation nationale : s'appuyer sur les enquêtes existantes (enquêtes de climat scolaire et de victimation intégrant systématiquement les actes anti-LGBTI+ et autres dispositifs statistiques) afin de mieux documenter les discriminations et les violences anti-LGBTI+, et de mobiliser les outils de diagnostic et de pilotage du climat scolaire.

2. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : produire chaque année un état des lieux de la haine anti-LGBTI+ dans l'enseignement agricole en s'appuyant sur l'enquête climat scolaire et les remontées des faits de violence, dans le cadre de l'Observatoire national de l'enseignement agricole.

3. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace : améliorer les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) et les enquêtes annexes, en renforçant la précision et la rigueur des questions et variables relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

4. Ministère de la Culture : intégrer des questions relatives aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans l'enquête de perception des discriminations qui sera lancée en 2027 auprès de l'ensemble des étudiantes et étudiants de son périmètre.

Actualiser et diffuser le guide de la DILCRAH consacré aux personnes intersexes, en lien avec les associations spécialisées.

Face à la propagation de la haine en ligne, intégrer la lutte contre la haine anti-LGBTI+ à la certification des compétences numériques (PIX), du cycle 3 à la Terminale. Faire de l'éducation aux médias et à l'information un levier pour lutter contre les préjugés anti-LGBTI+.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (concourant)	Vademecum publié (oui/non).
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (concourant)	Publication de ressources d'accompagnement (oui/non).
Ministère de l'Éducation nationale	Taux d'académies dotées d'un observatoire des LGBTIphobies (cible : 100 %).
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	Charte d'internat inclusive publiée et déployée (oui/non) ; nombre et part d'établissements de l'enseignement agricole signataires ; nombre d'établissements accompagnés.
1. Ministère de l'Éducation nationale 2. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire 3. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace 4. Ministère de la Culture	1. Ministère de l'Éducation nationale : intégration systématique des actes anti-LGBTI+ dans les enquêtes de climat scolaire et de victimation (oui/non). 2. Ministère de l'Agriculture : état des lieux annuel publié (oui/non). 3. Ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche : questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre renforcées dans les enquêtes de l'OVE (oui/non). 4. Ministère de la Culture : questions dédiées intégrées à l'enquête de perception 2027 (oui/non). Nombre total d'études et d'enquêtes publiées documentant notamment la lesbophobie et la biphobie.
Ministère de l'Égalité	Guide actualisé et publié (oui/non) ; diffusion aux acteurs et associations concernés (oui/non).
Ministère de l'Éducation nationale (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Contenus relatifs à la haine anti-LGBTI+ intégrés à la certification PIX, du cycle 3 à la Terminale (oui/non) ; prise en compte de la lutte contre les préjugés anti-LGBTI+ dans les actions d'éducation aux médias et à l'information (oui/non).

MESURES

1.2 ACCOMPAGNER ET FORMER CELLES ET CEUX QUI ÉDUQUENT

Décliner, dans chaque ministère du champ éducatif, un volet relatif à la lutte contre la haine anti-LGBTI+ au sein de leurs propres programmes de formation :

1. Ministère de l'Éducation nationale : intégrer un module relatif à l'égalité et la lutte contre la haine anti-LGBTI+ dans la formation initiale des cadres de l'éducation nationale et renforcer la formation continue des cadres à ces enjeux.

2. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : mettre en place, dans le cadre de la formation continue, un module de sensibilisation à la haine anti-LGBTI+ à destination des personnels ainsi qu'un webinaire annuel ; prévoir, dans le cadre de la formation initiale, une séance de sensibilisation aux sujets LGBTI+ au cours de l'année de stage.

3. Ministère de la Jeunesse : sensibiliser les acteurs du réseau jeunesse et éducation populaire (JEP) aux enjeux LGBTI+ et diffuser auprès d'eux les outils identifiés par les associations spécialisées.

4. Ministère de la Culture : déployer le volet LGBTI+ dans les formations « Valeurs de la République » à la lutte contre les discriminations des conseillers en DRAC et poursuivre la sensibilisation des agents dans le cadre de la Charte de l'Autre Cercle signée par le ministère.

5. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace : former les directions et gouvernances d'établissement ; diffuser des ressources et modules de sensibilisation ; poursuivre le développement des webinaires de sensibilisation aux enjeux trans pour les étudiants et les personnels.

1.3 MOBILISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Structurer durablement la recherche française sur l'égalité et la haine anti-LGBTI+ et les populations LGBTI+, en consolidant la Chaire LGBTQI+ et son réseau Jeune Recherche, et en incitant les agences de financement de la recherche à flécher leurs appels à projet par la mise en place de mots-clés dédiés aux sujets LGBTI+, avec une vigilance particulière relative aux personnes lesbiennes, bies et intersexes.

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la prise en compte effective des violences et discriminations anti-LGBTI+ au sein de leurs dispositifs d'écoute et de signalement et encourager la désignation de référents LGBTI+ : diffuser le Guide LGBTQI+ 2026 ; diffuser des supports de sensibilisation afin de renforcer la communication ; former spécifiquement les membres des dispositifs d'écoute et de signalement.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
1. Ministère de l'Éducation nationale 2. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire 3. Ministère de la Jeunesse 4. Ministère de la Culture 5. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace	1. Ministère de l'Éducation nationale : module intégré à la formation initiale des cadres (oui/non), formation continue renforcée ; nombre d'agents formés par an. 2. Ministère de l'Agriculture : module de formation continue et webinaire annuel (oui/non), séance de sensibilisation en année de stage (oui/non) ; nombre de personnels formés. 3. Ministère de la Jeunesse : réseau jeunesse et éducation populaire sensibilisé et outils diffusés (oui/non). 4. Ministère de la Culture : volet LGBTI+ déployé dans les formations « Valeurs de la République » des conseillers de DRAC (oui/non) ; agents sensibilisés dans le cadre de la Charte de L'Autre Cercle. 5. Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace : Volet intégré au Plan de formation du ministère (oui/non) ; nombre d'agents formés par an ; nombre de webinaires « enjeux trans » organisés et de participants par an.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace	Chaire LGBTQI+ et réseau Jeune Recherche soutenus (oui/non) ; mots-clés dédiés aux sujets LGBTI+ intégrés aux appels à projets de l'ANR (oui/non) ; nombre de projets financés sur ces thématiques par an, dont lesbophobie et intersexuation.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (pilote) Ministère de la Culture (concourant)	Guide LGBTQI+ 2026 diffusé (oui/non) ; supports de sensibilisation diffusés (oui/non) ; nombre de membres des dispositifs d'écoute et de signalement formés ; nombre d'établissements ayant désigné un référent LGBTI+.

MESURES

1.3 MOBILISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Accompagner les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont le réseau des CROUS, dans la reconnaissance du prénom d'usage, du genre et de l'identité des personnels et des étudiants LGBTI+ :

1. La définition et la mise en œuvre de procédures claires et harmonisées de changement de prénom, de genre et de pronom d'usage, ainsi que la prise en compte du changement de prénom légal et de la mention du sexe à l'état civil, en s'appuyant sur le guide LGBTQI+ et sur des modèles type de procédures mis à leur disposition

2. L'adaptation des systèmes d'information pour permettre l'utilisation du prénom d'usage et du genre autodéterminé sur l'ensemble des supports (systèmes d'information vie étudiante et ressources humaines), ainsi que la prise en compte de la diversité des familles.

3. L'adaptation des logiciels éditeurs de diplômes afin de supprimer la civilité sur l'ensemble des modèles de diplômes, conformément à la circulaire relative aux diplômes à paraître à la rentrée 2026.

Accompagner les services de santé des établissements de l'enseignement supérieur à une prise en compte de la santé des personnels et des étudiants LGBTI+ (sensibilisation sur les questions de santé LGBTI+ et partage de ressources auprès du réseau des SSE), et les accompagner à la mise en œuvre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la prise en charge de la transidentité pour les personnes majeures.

Installer un groupe de travail avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le ministère des Sports et la Chaire LGBTQI+ pour élaborer, avec les associations spécialisées, des recommandations pour l'égalité et la prévention des discriminations et violences anti-LGBTI+ dans le sport universitaire.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace	Procédures harmonisées de changement de prénom, de genre et de pronom d'usage définies (oui/non) ; nombre d'établissements de l'enseignement supérieur et de CROUS ayant adapté leurs systèmes d'information (vie étudiante et ressources humaines) ; suppression de la civilité sur les modèles de diplômes effective (oui/non), conformément à la circulaire de la rentrée 2026.
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace	Nombre de services de santé étudiants outillés et sensibilisés aux questions de santé LGBTI+ ; ressources et supports diffusés au réseau des SSE (oui/non).
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (co-pilote) Ministère des Sports (co-pilote)	Installation du groupe de travail (oui/non) ; publication des recommandations (oui/non).

MESURES

1.4 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC PAR LA CULTURE, LES MÉDIAS, LE SPORT ET LA MÉMOIRE

Renforcer la sensibilisation et la formation aux enjeux LGBTI+ dans le monde sportif :

1. Élargir à l'ensemble des fédérations sportives les ateliers et outils pédagogiques de sensibilisation aux LGBTIphobies, ainsi qu'aux structures de formation, pôles espoirs, INSEP et CREPS.
2. Intégrer la formation des arbitres et des encadrants en veillant à une prise en compte spécifique de la lesbophobie, dont les mécanismes s'apparentent à ceux des violences sexistes et sexuelles (VSS).
3. Former les éducateurs et les dirigeants des structures sportives, avec les fédérations et les associations spécialisées.

Valoriser et rendre visibles les fonds d'archives LGBTI+ retraçant l'histoire des cultures et des luttes des personnes LGBTI+ :

1. En s'appuyant sur les associations qui collectent, conservent et valorisent ces fonds, dont notamment le Collectif Archives LGBTQI+.
2. En poursuivant la politique de collecte des Archives nationales et en mobilisant la Bibliothèque nationale de France, dans sa mission patrimoniale, pour la collecte et la conservation de fonds, le développement de leur visibilité numérique et en organisant des événements ouverts au grand public, dans une perspective européenne et internationale.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère des Sports	Taux de fédérations déployant les ateliers de sensibilisation (y compris pôles Espoirs, INSEP, CREPS) ; nombre d'arbitres, d'encadrants, d'éducateurs et de dirigeants formés ; intégration du module dans les diplômes et cursus d'encadrement (oui/non).
Ministère de la Culture	Partenariat entre le Collectif Archives LGBTQI+ et le Service Interministériel des Archives de France (oui/non) ; fonds LGBTI+ collectés et conservés par les Archives nationales et la BnF ; visibilité numérique développée et indexation améliorée (oui/non) ; nombre d'événements ouverts au grand public.

MESURES

2.1

AMÉLIORER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES VICTIMES

Améliorer la prise en charge des victimes LGBTI+ par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice :

1. Actualiser le référentiel commun existant sur la prise en charge des victimes LGBTI+, en y renforçant les spécificités LGBTI+.

2. Produire et diffuser un support pédagogique grand public (flyer et fiche dédiée sur service-public.fr) sur les droits de la victime au moment du dépôt de plainte, en lien avec la diffusion de la PNAV et des portails Ma Sécurité (site et application mobile), prioritairement par une diffusion en commissariat et brigade

Faire de la nouvelle direction des usagers et des victimes du ministère de la Justice l'interlocutrice des associations LGBTI+ sur la prise en charge des victimes, en organisant une rencontre semestrielle dédiée.

Déterminer un point de contact départemental de la police et de la gendarmerie nationales, qui sera l'interlocuteur des associations LGBTI+.

Renforcer la prise en charge psychologique des victimes d'actes anti-LGBTI+ en soutenant notamment via les appels à projets existants, les dispositifs associatifs LGBTI+ de soutien et d'écoute et en accompagnant leur articulation avec le dispositif national d'aide aux victimes (116 006) au moyen de conventions ou de protocoles d'orientation.

2.2

RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE ET JUDICIAIRE ET STRUCTURER LES SIGNALEMENTS

Renforcer la politique pénale et judiciaire de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ :

1. Publier une nouvelle circulaire de politique pénale renforçant l'application des circonstances aggravantes anti-LGBTI+, en cohérence avec les circulaires de 2021, 2024 et 2025, et en assurer le suivi.

2. Renforcer les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBTI+ et les discriminations liées à l'origine (CORAHD) en veillant à la participation effective des magistrats référents en matière de discriminations.

3. Outiller les parquets et les services d'enquête par un document d'appui sur la qualification des infractions motivées par la haine anti-LGBTI+ :

A. Ministère de la Justice : en diffusant aux parquets, par voie de dépêche aux procureurs généraux et aux procureurs de la République, un document d'appui sur la qualification de ces infractions (focus sur Wikipénal), dans le respect de l'indépendance de l'autorité judiciaire et du principe de l'opportunité des poursuites.

B. Ministère de l'Intérieur : en diffusant ce document d'appui aux services d'enquête pour faciliter le repérage et la qualification des faits et leur articulation avec les parquets.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Intérieur (co-pilote) Ministère de la Justice (co-pilote)	Référentiel actualisé (oui/non) ; nombre de destinataires et taux de diffusion ; nombre de campagnes de sensibilisation à la prise en charge des victimes LGBTI+ menées par an.
Ministère de la Justice	Direction opérationnelle (oui/non) ; mise en place de réunions avec les associations (oui/non).
Ministère de l'Intérieur	Point de contact désigné par département ; diffusion aux associations.
Ministère de la Santé (co-pilote) Ministère de la Justice (co-pilote)	Nombre de dispositifs associatifs de soutien et d'écoute soutenus ; articulation avec le 116 006 formalisée par convention ou protocole (oui/non).
Ministère de la Justice (co-pilote) Ministère de l'Intérieur (co-pilote)	1. Circulaire de politique pénale ; publiée (oui/non). 2. Participation effective d'un magistrat référent « discriminations » aux CORAHD (oui/non). 3. Document d'appui (parquets + services d'enquête) ; dépêche diffusée aux procureurs généraux et de la République (oui/non) et date ; document d'appui diffusé aux services d'enquête (oui/non).

MESURES

2.2 RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE ET JUDICIAIRE ET STRUCTURER LES SIGNALEMENTS

Améliorer le signalement des actes anti-LGBTI+, l'accueil des victimes et la coordination locale de leur traitement :

1. Renforcer l'accueil des victimes et l'accès à la plainte : développer les démarches « d'aller-vers » pour le recueil de plainte hors les murs et communiquer chaque année sur ces dispositifs (plateforme numérique d'accompagnement des victimes, Visioplainte, France Services...).

2. Structurer, dans le cadre des Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAH), la coordination locale du recensement et du traitement des signalements, en y associant les associations LGBTI+ et les représentants des forces de sécurité, afin de faciliter les échanges et l'orientation des victimes.

Assurer le suivi semestriel de la mise en œuvre de la charte de lutte contre les guets-apens LGBTIphobes pour garantir sa bonne application avec les plateformes de rencontre signataires, les forces de sécurité et les associations, sous l'égide de la DILCRAH et du ministère de l'Intérieur.

2.3 LUTTER CONTRE LA HAINE EN LIGNE

Structurer et clarifier le signalement et l'analyse de la haine en ligne anti-LGBTI+ :

1. Clarifier et harmoniser les parcours de signalement de la haine en ligne en rendant plus lisibles les voies existantes (plateformes, PHAROS, ARCOM) pour les victimes comme pour les professionnels.

2. Consolider le rôle de l'Observatoire de la haine en ligne comme espace de remontée et d'analyse des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, afin de documenter les dysfonctionnements récurrents dans le signalement, la modération et le traitement des contenus haineux.

3. Encourager le développement du réseau des signaleurs de confiance.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Intérieur (co-pilote) Ministère de la Justice (co-pilote)	Communication annuelle sur les dispositifs de plainte hors les murs réalisée (oui/non) ; taux de départements tenant 2 CORAHD.
Ministère de l'Intérieur (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Suivi semestriel de la charte réalisé (nombre de réunions par an) avec les plateformes de rencontre signataires, les forces de sécurité et les associations ; mesures de mise en œuvre effectives (oui/non).
Ministère du Numérique (co-pilote) ARCOM (co-pilote) Ministère de l'Intérieur (concourant)	Production du référentiel (oui/non) ; nombre de signalements réalisés par plateforme (avant/après) ; publication d'un rapport annuel (oui/non).

MESURES

2.4

LUTTER CONTRE LA HAINE ANTI-LGBTI+ ET GARANTIR L'ACCUEIL ET L'INCLUSION DANS LE SPORT

Renforcer le signalement et le traitement disciplinaire des actes anti-LGBTI+ dans le sport, en lien avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) :

1. Sensibiliser les commissions disciplinaires des principales fédérations sportives aux discriminations anti-LGBTI+.
2. Clarifier un référentiel de sanctions par typologie de faits LGBTI+phobes.
3. Publier annuellement le bilan des sanctions disciplinaires prononcées par les fédérations sportives sur le fondement d'actes de haine ou de discrimination anti-LGBTI+.
4. Généraliser le dispositif Comité national olympique et sportif français (CNOSF) d'outillage des équipes mobilisées (référénts, procédure de signalement, lien avec les commissions disciplinaires).

Promouvoir l'engagement du sport, du club au grand événement, et la visibilité LGBTI+ :

1. Déployer la version réactualisée en 2026 du label FIER Sport auprès des fédérations, ligues, clubs et du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).
2. Faire des sujets LGBTI+ une composante à part entière du label d'État « Terrain d'égalité » des grands événements sportifs internationaux, en les explicitant et en les dotant de ressources d'accompagnement dédiées.
3. Préparer la création d'une Maison des Fiertés pour les Jeux d'hiver 2030.

Mobiliser les fédérations et les supporters :

1. Engager la sensibilisation des supporters, en valorisant les actions conduites avec l'Agence nationale du sport (ANS) et dans le cadre de l'Instance nationale de supportérisme (INS), avec le concours des ligues professionnelles, notamment via l'appel à manifestation d'intérêt « sport inclusif ».
2. Formaliser, avec les fédérations sportives, une convention avec le ministère des Sports et le ministère pour l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, les engageant à dispenser un nombre minimal de séances de sensibilisation par an.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère des Sports	Nombre de dossiers disciplinaires traités par an et par fédération ; référentiel de sanctions clarifié (oui/non) ; bilan annuel publié (oui/non) ; dispositif Comité national olympique et sportif français (CNOSF) d'outillage des équipes généralisé (oui/non).
Ministère des Sports	Label FIER Sport 2026 déployé (nombre de structures labellisées) et référentiel diffusé ; ressources LGBTI+ intégrées au label « Terrain d'égalité » (oui/non) ; travaux engagés pour la Maison des Fiertés des Jeux d'hiver 2030 (oui/non).
Ministère des Sports (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Reconduction de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « sport inclusif » (oui/non) ; nombre de conventions signées avec les fédérations et de séances de sensibilisation dispensées par an.

MESURES

2.5

FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ, LA JUSTICE ET L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Former les acteurs de la chaîne pénale, des forces de sécurité à la lutte contre les discriminations et la haine anti-LGBTI+, en associant les associations spécialisées :

Ministère de l'Intérieur : approfondir la coopération avec les forces de sécurité, associer les associations LGBTI+ au séminaire annuel des référents départementaux de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre (OCLCH). .

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) : pérenniser les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) et y intégrer un volet LGBTI+ (financement et formation).

Ministère de la Justice : renforcer le réseau de formateurs relais et leur formation.

Pérenniser, dans le cadre d'une convention-cadre conclue entre le ministère chargé de l'Égalité et le ministère de l'Intérieur, la formation obligatoire consacrée aux enjeux LGBTI+ dispensée à l'ensemble des policiers et des gendarmes au cours de leur scolarité en école de police et de gendarmerie, complétée par la formation continue des forces de l'ordre et un module spécifique pour le corps préfectoral et l'encadrement supérieur.

Poursuivre et renforcer, dans le cadre de la convention signée entre le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et l'École nationale de la magistrature (ENM), les temps de sensibilisation des auditrices et auditeurs de justice et des magistrats consacrés aux enjeux LGBTI+.

Dans la continuité de la diffusion du référentiel de prise en charge des personnes LGBTI+ placées sous main de justice en 2024 et en cohérence avec le Plan national de formation 2026-2028, proposer une offre de formation continue sur la prise en charge des personnes LGBTI+ à l'ensemble des personnels pénitentiaires.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Intérieur (co-pilote) Ministère de la Justice (co-pilote)	Nombre d'agents des forces de sécurité formés par an et intégration d'un volet LGBTI+ à leurs missions (oui/non) ; sensibilisation par la DILCRAH des délégués d'aide aux victimes (oui/non) (DGPN) ; réseau de formateurs relais renforcé et formé (oui/non) (Justice) ; pérennisation des ISCG.
Ministère de l'Intérieur (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Convention-cadre signée (oui/non) ; module obligatoire intégré à la scolarité des écoles de police et de gendarmerie (oui/non) ; nombre d'agents formés par an.
Ministère de la Justice (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Convention signée (oui/non) ; temps de sensibilisation LGBTI+ intégré à la formation initiale des auditeurs de justice (oui/non) ; nombre d'auditeurs sensibilisés par an.
Ministère de la Justice	Nombre de formateurs formés pour dispenser la formation sur la thématique LGBTI+ (horizon 2028).

MESURES

3.1 AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ DES SOINS

Améliorer la prise en charge des personnes trans, de l'offre de soins de transition à l'accompagnement de leurs démarches médico-administratives :

1. Structurer le parcours de transition des personnes trans adultes en mettant en œuvre les recommandations Haute Autorité de santé (HAS) 2025 pour la structuration de l'offre de soins dédiée.

2. Pérenniser et faire connaître le Service Attentionné pour les Personnes Trans (SAPT, CPAM 93), service national d'accompagnement des démarches médico-administratives : diffuser son numéro, produire un kit de communication DILCRAH/CPAM 93 et relayer son annuaire associatif auprès des Centres LGBTI+ et des associations.

Mobiliser par voie de circulaire les Agences régionales de santé (ARS) pour les encourager à établir des partenariats avec les Centres LGBTI+ et des associations LGBTI+ locales de leur territoire en inscrivant cet objectif dans les feuilles de route régionales.

Former les professionnels de santé et les agents d'accueil à un accueil non discriminant des personnes LGBTI+, en lien avec les associations spécialisées et les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) sur la prise en charge des personnes trans :

1. Intégrer un module dédié et un bloc LGBTI+ en formation initiale et continue des professionnels de santé (groupe de travail DGOS/ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace) et poursuivre les webinaires dédiés.

2. Valoriser et diffuser aux CPAM le MOOC de formation des agents de l'Assurance Maladie (CNAM).

3. Former les agents d'accueil des CPAM et des CAF, par la CNAM, à un accueil non-discriminant des personnes LGBTI+.

3.2 RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE ET LA LUTTE CONTRE LE VIH

Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en santé sexuelle aux personnes LGBTI+ :

Élaborer des campagnes de prévention co-construites avec les associations.

Adapter les communications relatives aux VIH, IST et hépatites aux personnes LGBTI+.

Lutter contre la sérophobie : intégrer la lutte contre les discriminations liées au statut sérologique (VIH) dans les actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de communication en santé sexuelle, en lien avec les associations.

Mener une réflexion sur les campagnes de dépistage genrées afin d'atteindre tous les publics.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Santé (co-pilote) CNAM (co-pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	1. Structuration de l'offre de soins de la transition engagée en application des recommandations Haute Autorité de santé (HAS) de 2025 (oui/non). 2. SAPT pérennisé (oui/non) ; numéro national diffusé, kit de communication produit et annuaire relayé (oui/non) ; nombre de personnes accompagnées.
Ministère de la Santé	Circulaire diffusée aux Agences régionales de santé (ARS) (oui/non) ; taux de feuilles de route régionales intégrant l'objectif de partenariat avec les Centres LGBT+ et les associations locales.
Ministère de la Santé (pilote) CNAM (concourant) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (concourant)	Module et bloc LGBTI+ intégrés à la formation initiale et continue des professionnels de santé (oui/non) et webinaires poursuivis ; MOOC de la CNAM diffusé aux CPAM (oui/non) ; taux de CPAM et de CAF dont les agents d'accueil sont formés.
Ministère de la Santé	Nombre de campagnes co-construites et adaptées diffusées par an (audience) ; intégration de la lutte contre la sérophobie dans les actions de prévention, de formation et de communication (oui/non) ; réflexion sur les campagnes de dépistage genrées engagée (oui/non).

MESURES

3.2

RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE ET LA LUTTE CONTRE LE VIH

Poursuivre le déploiement des centres de santé communautaire en santé sexuelle (expérimentés à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier, et intégrés au droit commun en avril 2025 par la loi de financement de la sécurité sociale 2025) en ouvrant 5 nouveaux centres, afin de renforcer le maillage territorial et l'accès aux soins des populations historiquement éloignées, d'ici 2027.

Renforcer le recours et la connaissance de la PrEP et de ses protocoles auprès des publics concernés et des professionnels (campagnes d'information, formation des prescripteurs).

3.3

RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ MENTALE ET EN ADDICTOLOGIE

Mettre en œuvre une politique de prévention des risques liés au chemsex — diffusion du guide ARPA-Chemsex aux professionnels, repérage et orientation en Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et en Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Structurer une offre de proximité et un parcours coordonné en santé mentale pour les personnes LGBTI+, en s'appuyant sur les ressources et dispositifs existants :

1. Inciter les centres de santé et de médiation en santé sexuelle (CSMSS) à conventionner avec des structures de santé mentale existantes, formées à l'accueil des personnes LGBTI+, afin que le professionnel de santé mentale prévu à leur cahier des charges puisse y orienter les personnes repérées.

2. Appuyer, via les Agences régionales de santé (ARS), le déploiement de Centres LGBT+ de ressources et d'intervention en santé mentale (CESAME).

Renforcer la prévention en santé mentale et renforcer les compétences des professionnels pour mieux répondre aux besoins des personnes LGBTI+ :

1. Diffuser une information sur la promotion de la santé mentale des personnes LGBTI+, notamment via des contenus dédiés de PSYCOM et de Santé mentale Info Service.

2. Mobiliser les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) 2027 autour du thème « Ensemble pour une santé mentale en tout genre ».

3. Appuyer l'élaboration et la diffusion d'un module de sensibilisation à la santé mentale des personnes LGBTI+ à destination des psychologues du dispositif « Mon soutien psy » en lien avec la CNAM.

4. Déployer un module d'autoformation en ligne pour le secteur de l'entraide en matière de prévention du suicide, adaptable au secteur associatif LGBTQI+ après expérimentation dans le cadre de l'action conjointe européenne BIZI/ JA PRISM, et travailler à travers la formation des médecins généralistes à une meilleure prise en compte du risque suicidaire des personnes LGBTI+.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Santé	Nombre de centres de santé sexuelle communautaires ouverts (cible : 5 d'ici 2027) ; couverture territoriale.
Ministère de la Santé	Recours à la PrEP et progression annuelle ; campagnes d'information menées (oui/non) ; nombre de prescripteurs formés.
Ministère de la Santé	Guide ARPA-Chemsex diffusé aux professionnels (oui/non) ; nombre de structures (CSAPA, CeGIDD) mobilisées pour le repérage et l'orientation.
Ministère de la Santé	Nombre de centres de santé sexuelle ayant conventionné avec une structure de santé mentale formée à l'accueil des personnes LGBTI+ ; nombre de Centres LGBT+ de ressources et d'intervention en santé mentale (CESAME) déployés avec l'appui des Agences régionales de santé (ARS).
Ministère de la Santé	Contenus dédiés diffusés par Psycom et Santé mentale Info Service (oui/non) ; SISM 2027 mobilisées sur le thème dédié (oui/non) ; module de sensibilisation « Mon soutien psy » élaboré et diffusé (oui/non) ; module d'autoformation à la prévention du suicide déployé (oui/non) et nombre de médecins généralistes sensibilisés.

MESURES

3.4

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ DES PUBLICS SPÉCIFIQUES ET SOUTENIR LA RECHERCHE

Assurer un suivi annuel des travaux de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) sur les variations du développement génital, incluant la présentation des données relatives aux hypospadias postérieurs isolés.

Publier la circulaire d'application de la loi de bioéthique de 2021 rappelant l'objectif du législateur de mettre fin aux mutilations des personnes intersexes.

Renforcer la prévention, la recherche et la visibilité de la santé sexuelle des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes (FSF) et des femmes bisexuelles.

3.5

GARANTIR UN ACCUEIL NON-DISCRIMINANT DANS LES SERVICES PUBLICS

Renforcer la formation des agents publics à l'égalité et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ :

1. Rendre obligatoire la formation initiale de l'ensemble des agents publics aux discriminations (dont la haine anti-LGBTI+) au sein du bloc « Valeurs de la République ».

2. Déployer sur la plateforme interministérielle de formation Mentor une offre de modules dédiés à la prise en compte des personnes LGBTI+, en ciblant prioritairement les agents publics les plus en relation avec le public.

Accompagner les établissements de formation en travail social (EFTS) dans la prise en compte des enjeux de l'accompagnement des publics LGBTI+ au sein des contenus de formation."

Outils et sensibiliser les personnels d'accueil et de l'hébergement généraliste — hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), accueils de jour, services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) — à l'accueil de l'ensemble des publics LGBTI+ , en particulier des jeunes en rupture familiale, notamment par un module dédié mis à disposition sur la médiathèque de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Formaliser un Plan d'action « Diversité et lutte contre les discriminations » à destination du personnel civil et militaire du ministère des Armées.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Santé	Données relatives aux hypospadias postérieurs isolés publiées (oui/non) et périodicité ; nombre de présentation des travaux de la RCP en COSUI.
Ministère de la Santé	Publication de la circulaire (oui/non).
Ministère de la Santé	État des lieux national publié (oui/non) ; indicateurs de santé des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes et des femmes bisexuelles suivis.
Ministère de la Fonction publique	Formation initiale obligatoire au bloc « Valeurs de la République » effective (oui/non) et taux de couverture du public cible ; modules LGBTI+ déployés sur la plateforme Mentor (oui/non) ; nombre d'agents formés par an.
Ministère des Solidarités	Mention des publics LGBTI+ intégrée aux référentiels des diplômes d'État (oui/non) ; volet déployé en formation continue (oui/non) ; nombre de professionnels formés par an.
Ministère de la Ville et du Logement	Module dédié créé sur la médiathèque de la Délégation inter-ministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) (oui/non) ; outils de sensibilisation produits (oui/non) ; nombre de personnels de l'accueil et de l'hébergement généraliste (urgence, CHRS, accueils de jour, SIAO) formés.
Ministère des Armées	Publication du Plan d'action (oui/non).

MESURES

4.1 SOUTENIR LES FAMILLES ET LA PARENTALITÉ LGBTI+

Renforcer la formation des magistrats et personnels de justice aux familles LGBTI+ et à la procédure de changement de prénom et de mention du sexe à l'état civil, dans le cadre des sessions nationales de l'École nationale de la magistrature (ENM) ; et sensibiliser les officiers de l'état civil au changement de prénom via les procureurs de la République.

Sensibiliser et outiller les dispositifs de soutien à la parentalité (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), lignes d'écoute parentales) pour l'accueil et l'accompagnement des parents LGBTI+ et de leurs familles, ainsi que des parents d'un jeune LGBTI+, dans le cadre des Assises nationales de la parentalité.

4.2 GARANTIR UN ÉTAT CIVIL CONFORME À L'IDENTITÉ

Garantir un état civil conforme à l'identité et une application homogène des procédures de changement de prénom et de mention du sexe :

1. Créer un formulaire CERFA et sa notice pour la demande de modification de la mention du sexe à l'état civil, en précisant qu'aucun élément médical n'est requis et en intégrant la liste des démarches consécutives (titres d'identité, documents administratifs).

2. Veiller à l'exclusion des pièces médicales dans les procédures de changement de prénom et de mention du sexe, ainsi qu'à la prévention des stéréotypes de genre, sur le fondement de la circulaire du 8 janvier 2026.

Garantir la déjudiciarisation de la procédure de changement de sexe à l'état civil, articulant le principe d'autodétermination et celui d'indisponibilité de l'état des personnes, ainsi que les garanties offertes par la déontologie des magistrats dans le contrôle du consentement, éclairé d'ici la fin du plan.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Justice	Nombre de magistrats, officiers d'état civil et personnels de justice formés par an ; module intégré à la formation initiale ENM (oui/non) ; taux de juridictions couvertes.
Ministère des Solidarités	Ressources diffusées aux dispositifs de soutien à la parentalité (oui/non).
Ministère de la Justice	Publication du CERFA et des notices ; formation des magistrats et officiers de l'état civil sur le fondement de la circulaire de 2026.
Ministère de la Justice	Travaux engagés (oui/non).

MESURES

4.2 GARANTIR UN ÉTAT CIVIL CONFORME À L'IDENTITÉ

Adapter la mise à jour et la publicité des actes de l'état civil après un changement de prénom pour motif de transidentité ou de la mention du sexe :

1. Améliorer les délais en permettant au bénéficiaire de solliciter directement la mise à jour.
2. Mettre en place un dispositif spécifique de publicité des actes de l'état civil, plus protecteur de la vie privée.
3. Informer le requérant sur la possibilité d'une non-reconnaissance de son changement de la mention du sexe à l'étranger.

4.3 RECONNAÎTRE LES PERSONNES LGBTI+ AU TRAVAIL

Production d'une communication à l'intention des employeurs, des tiers déclarants en Déclaration Sociale et Nominative (DSN) et des éditeurs de logiciels de paie via les sites des ministères du Travail et de l'égalité et sur Net Entreprises pour diffuser les consignes déclaratives en DSN à adopter pour protéger les droits des personnes trans.

Réaliser et diffuser des outils pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux LGBTI+ dans les démarches d'audit et de labellisation « Diversité », notamment par la réalisation d'un vademecum à destination des auditeurs en lien avec AFNOR Certification.

Mettre à disposition des centres de formation d'apprentis (CFA) un kit de sensibilisation aux enjeux LGBTI+, à destination des équipes pédagogiques, en s'appuyant notamment sur les ressources et bonnes pratiques développées par les branches professionnelles, afin de favoriser un accueil et un accompagnement respectueux des apprentis LGBTI+, notamment en matière de respect de l'identité de genre.

Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes LGBTI+, grâce à : une cartographie des acteurs de l'insertion et de l'emploi des personnes LGBTI+ ; la formation des conseillers France Travail et l'outillage des acteurs de l'emploi et de l'insertion, y compris via une formation dédiée au sein de l'Académie France Travail ; le renforcement de la prise en compte des publics LGBTI+ dans le référentiel de la certification « Conseiller en insertion professionnelle ».

Élaborer une directive encadrant le traitement des demandes de modification et de réédition des documents détenus par les services du ministère des Armées à la suite d'un changement de prénom ou de la mention du sexe à l'état civil.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Justice	Mise en place du dispositif (oui/non) ; diffusion des informations aux requérants.
Ministère du Travail (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Communication (consignes déclaratives en DSN) publiée sur les sites des ministères du Travail et de l'Égalité et sur Net-Entreprises (oui/non) et date ; diffusion aux employeurs, tiers déclarants et éditeurs de logiciels de paie (oui/non).
Ministère du Travail (pilote) Ministère de la Fonction Publique (concourant)	Vademecum publié (oui/non) ; nombre de destinataires.
Ministère du Travail (pilote) Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (concourant)	Kit de sensibilisation produit et mis à disposition des CFA (oui/non).
Ministère du Travail (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Cartographie des acteurs de l'insertion et de l'emploi des personnes LGBTI+ réalisée (oui/non) ; nombre de conseillers France Travail formés (via l'Académie France Travail) ; enjeux LGBTI+ intégrés au référentiel de la certification « Conseiller en insertion professionnelle » (oui/non).
Ministère des Armées	Publication de la directive (oui/non).

MESURES

4.4 ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET LES ÂGES DE LA VIE

Accompagner les seniors LGBTI+ dans le grand âge, en lien avec les associations spécialisées : structurer un groupe de travail dédié et une cartographie mutualisée des ressources, déployer la charte « vie affective et sexuelle » en EHPAD. Intégrer les enjeux d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBTI+ âgées à la formation des professionnels du secteur du grand âge, au travers des orientations nationales de formation pour les formations sociales.

Lutter contre les discriminations anti-LGBTI+ dans l'accès au logement social : réactualiser le guide de lutte contre les discriminations LGBTI+ dans l'attribution du logement social, puis le diffuser auprès des bailleurs et des commissions d'attribution, en lien avec les fédérations professionnelles de bailleurs sociaux (dont l'USH).

Engager la formation des encadrants et des directions d'établissements du grand âge à l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI+.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère des Solidarités	Groupe de travail créé (oui/non) ; cartographie mutualisée des ressources (oui/non) ; déploiement de la charte (oui/non) ; intégration des enjeux LGBTI+ du grand âge aux orientations nationales de formation pour les formations sociales (oui/non) et date de publication par la DGCS.
Ministère de la Ville et du Logement	Guide de lutte contre les discriminations dans l'attribution du logement social réactualisé et diffusé aux bailleurs et commissions d'attribution, dont l'USH (oui/non)
Ministère des Solidarités	Nombre d'encadrants formés par an et taux de couverture.

MESURES

5.1

STRUCTURER ET SOUTENIR LE RÉSEAU ASSOCIATIF ET LES CENTRES LGBT+

Structurer et pérenniser le réseau des Centres LGBT+ et des associations :

1. Pérenniser le soutien financier aux associations et Centres LGBT+ et poursuivre le déploiement des Centres LGBT+ avec pour objectif de garantir 100 % des départements couverts d'ici la fin du nouveau plan. .

2. Créer un label « Centre LGBT+ » pour structurer et formaliser les Centres LGBT+.

5.2

ANCER L'ÉGALITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

Renforcer l'égalité, la lutte contre la haine anti-LGBTI+, et le soutien aux initiatives LGBTI+ en Outre-mer :

1. Améliorer la connaissance des LGBTIphobies en Outre-mer (enquêtes dédiées, dont une enquête sur la santé mentale) et inciter à la création d'observatoires territoriaux ultramarins.

2. Soutenir les initiatives LGBTI+ ultramarines : développer la communication interne et externe de la DGOM, mobiliser les secteurs culturels pour la visibilité, et déployer des appels à projets déconcentrés.

Atteindre l'objectif de déploiement de 100 % des Plans départementaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBTI+ d'ici le premier trimestre 2027, afin d'assurer une déclinaison territoriale forte et cohérente des politiques publiques.

Associer systématiquement les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) aux travaux des Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine (CORAH), afin de porter les enjeux LGBTI+ dans l'ensemble des territoires, avec une vigilance sur les territoires ruraux, ultramarins et éloignés de l'offre culturelle.

Faire de l'éducation populaire un levier d'inclusion LGBTI+ dans les territoires :

1. Inscrire dans les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des associations soutenues par le ministère de la Culture, notamment d'éducation populaire, des objectifs de lutte contre les discriminations incluant explicitement la haine anti-LGBTI+.

2. Accompagner le déploiement des conseils de jeunes des établissements publics culturels dans leur compétence en matière de lutte contre les discriminations, incluant explicitement la haine anti-LGBTI+.

Faire des Départements et régions d'Outre-mer (DROM) des relais de la coopération française sur les droits LGBTI+ dans leur environnement régional (échanges, formation, appui à société civile), notamment là où l'homosexualité est pénalisée ou la transidentité psychiatisée, en lien avec le ministère des affaires étrangères.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Égalité	Montant pluriannuel engagé et nombre d'associations et de Centres LGBT+ soutenus ; financement sécurisé (oui/non) ; label « Centre LGBT+ » créé (oui/non) ; nombre de structures labellisées et progression annuelle, pourcentage des départements couverts.
Ministère des Outre-mer (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Enquête ultramarine réalisée (oui/non), dont une enquête sur la santé mentale ; création d'observatoires territoriaux ultramarins (oui/non) ; nombre d'actions de soutien et de sensibilisation menées par an et portée.
Ministère de l'Égalité (co-pilote) Ministère de l'Intérieur (co-pilote)	Nombre de plans départementaux adoptés (cible : 100 % au premier trimestre 2027).
Ministère de l'Égalité (pilote) Ministère de la Culture (concourant)	Nombre de DRAC associées aux travaux des CORAHD (cible : 100 % des régions).
Ministère de la Culture (pilote) Ministère de l'Égalité (concourant)	Taux de conventions pluriannuelles d'objectifs intégrant explicitement la lutte contre la haine anti-LGBTI+ (cible : 100 %) ; appui aux conseils de jeunes des établissements publics culturels sur ce champ (oui/non) ; nombre d'actions menées.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (co-pilote) Ministère des Outre-mer (co-pilote) Ministère de l'Égalité (co-pilote)	Rôle des DROM comme relais de coopération valorisé (oui/non) ; nombre d'actions de coopération régionale menées par an.

MESURES

5.2 ANCRER L'ÉGALITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

Tisser des partenariats entre les associations LGBTI+ rurales et ultramarines et les Maisons de la justice et du droit/points-justice, pour mieux orienter les victimes et renforcer leur accès au droit et leur accompagnement judiciaire sur l'ensemble du territoire.

5.3 PROTÉGER ET ACCUEILLIR LES PERSONNES LGBTI+ DEMANDEUSES D'ASILE

Reconduire, renforcer et développer les places d'hébergement dédiées et sécurisées pour les demandeurs d'asile LGBTI+ vulnérables dans le dispositif national d'accueil (garantie de l'hébergement, accès aux associations LGBTI+).

Renforcer la prise en compte des demandeurs d'asile LGBTI+ à toutes les étapes de la demande et de l'accueil :

1. Améliorer la prise en compte des demandeurs d'asile LGBTI+ aux étapes de la procédure (préfecture, OFPRA, CNDA), notamment par l'identification de référents compétents sur ces sujets.
2. Former l'ensemble des acteurs de la chaîne de la demande d'asile aux enjeux LGBTI+ (préfectures, agents de l'OFPRA et de la CNDA, intervenants sociaux, personnels des structures d'hébergement).

5.4 PORTER LES DROITS LGBTI+ DANS L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Consolider la mobilisation du réseau diplomatique sur la question LGBTI+ :

1. Renforcer le dispositif de référents, en adressant une nouvelle circulaire aux ambassades suite à celle de 2023.
2. Développer les informations sur la question LGBTI+ dans la rubrique « Conseils aux Voyageurs » sur France Diplomatie.

Porter, au sein des instances de l'Union européenne, le renforcement de la protection des droits des personnes LGBTI+, notamment en : plaidant pour la libre circulation et la reconnaissance mutuelle des couples de même sexe et des familles homoparentales ; soutenant la bonne application des décisions de la CJUE concernant les personnes LGBTI+ ; contribuant au suivi des procédures engagées au titre de l'article 7 lorsqu'elles concernent les droits des personnes LGBTI+.

Développer une diplomatie européenne et multilatérale active de protection des droits LGBTI+ :

1. Veiller à porter la dépénalisation de l'homosexualité, la lutte contre les discriminations, les discours haineux et les violences, les droits des personnes intersexes, l'interdiction des thérapies de conversions et la dépsychiatriation des parcours trans dans les enceintes multilatérales.
2. Prendre des responsabilités au sein de la Coalition pour les droits égaux (43 États).

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de la Justice (pilote) Ministère des Outre-mer (concourant)	Nombre de partenariats noués entre associations ultramarines et structures d'accès au droit.
Ministère de l'Intérieur	Nombre de places d'hébergement dédiées et sécurisées créées et taux d'occupation ; taux d'associations spécialisées sélectionnées dans les marchés.
Ministère de l'Intérieur	Référénts LGBTI+ identifiés aux étapes de la procédure (préfecture, OFPRA, CNDA) (oui/non) ; nombre d'agents de la chaîne de l'asile formés par an et taux de couverture des services instructeurs.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Nombre de postes diplomatiques dotés d'un référent LGBTI+ ; nombre de fiches « Conseils aux voyageurs » de France Diplomatie comportant une référence aux questions LGBTI+.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Nombre d'initiatives législatives de l'UE soutenues par la France intégrant les droits des personnes LGBTI+ (dont reconnaissance des couples de même sexe et libre circulation) ; suivi des mesures de conformité aux décisions de la CJUE et aux procédures au titre de l'article 7 du TUE relatives à ces droits.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Nombre de prises de position multilatérales par an (dépénalisation de l'homosexualité, lutte contre les discriminations et les violences, droits des personnes intersexes, interdiction des thérapies de conversion, dépsychiatisation des parcours trans) ; responsabilités prises au sein de la Coalition pour les droits égaux (oui/non).

MESURES

5.4

PORTER LES DROITS LGBTI+ DANS L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Garantir l'utilisation des Instituts français à l'international comme espaces d'expression de la liberté artistique et de la diversité, et comme espaces ressources et sûrs pour les artistes LGBTI+.

Veiller à ce que, au sein de l'Union européenne, la conditionnalité « droits de l'Homme » de l'aide au développement intègre la question des droits des personnes LGBTI+, notamment vis-à-vis des pays appliquant la peine de mort pour des faits liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Garantir l'accès de l'ensemble des agents de la fonction publique en mobilité à l'étranger à une information du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'expatriation des agents LGBTI+ et de leurs familles : possibilités d'accréditation diplomatique des conjoints de même sexe par pays, et conditions de vie et de sécurité dans les pays concernés.

MINISTÈRE(S) PILOTE(S) ET MINISTÈRE(S) CONCOURANT(S)	INDICATEURS DE SUIVI
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (pilote) Ministère de la Culture (concourant)	Nombre d'Instituts français mobilisés comme espaces d'expression de la diversité et espaces sûrs pour les artistes LGBTI+.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Prise en compte des droits des personnes LGBTI+ dans la conditionnalité « droits de l'Homme » de l'aide au développement portée par la France au sein de l'UE (oui/non), notamment à l'égard des pays appliquant la peine de mort pour ces motifs.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Information du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'expatriation LGBTI+ disponible et accessible aux agents (oui/non), couvrant l'accréditation diplomatique des conjoints de même sexe et les conditions de vie et de sécurité par pays ; nombre d'agents y ayant recours.

**Ministère chargé de l'Égalité
entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations**

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
presse-efh@pm.gouv.fr

**Délégation interministérielle
à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme
et la haine anti-LGBT+**

dilcrah@pm.gouv.fr

dilcrah.gouv.fr

